

Tables de l'année 2019

Au sommaire :

Table des articles, notes, conclusions et avis classés par noms d'auteurs.....	I à V
Table alphabétique des matières	VI à XXIX
Table chronologique de la jurisprudence	XXX à XXXII

Table des articles, conclusions, avis et notes classés par noms d'auteur

ADAM Patrice

• Préjudice d'anxiété : l'amiante et au-delà. Sur un changement de cap jurisprudentiel	681
<i>Cour de cassation (Ass. Plén.) 5 avril 2019</i> (p. n° 18-17.442)	687
<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019</i> (p. n° 17-24.879)	689
<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019</i> (p. n°s 17-18.311 à 17-18.349)	691
<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019</i> (p. n°s 17-26.879 à 17-26.883 et 17-26.885 à 17-26.895 et 18.10.100)	692

ALT Éric

• Le contentieux à l'épreuve du numérique	164
---	-----

AUGIER Bernard

• L'engagement de la procédure de licenciement sept jours après une mise à pied conservatoire transforme celle-ci en sanction disciplinaire interdisant le prononcé d'une nouvelle sanction pour les mêmes faits <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 mai 2019</i> (p. n° 18-11.669)	537
• Un licenciement pour faute grave n'exclut pas le paiement d'une indemnité compensatrice de préavis contractuelle <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019</i> (p. n° 17-26.999)	791

AUVERGNON Philippe

• Statut des détenus travailleurs : le contrat, greffe impossible ou clef de voûte ?	570
--	-----

BATARD Florian

• La prescription en matière prud'homale	521
--	-----

BAUGARD Dirk

• Le CDI, un contrat sans terme ?	581
---	-----

BAUMGARTEN Christophe (avec Jean-Baptiste Merlateau)

• Le règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et organisations syndicales	1
--	---

BIED-CHARRETON Marie-France

• Première décision des juges du fond après l'arrêt <i>Micropole univers</i> de la Cour de cassation relatif au licenciement d'une salariée voilée : abandon de la doctrine du « client-roi » <i>Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018</i> (RG n° 17/01.249)	99
---	----

• L'interdiction faite à un membre d'une section syndicale de diffuser un tract électronique dans le cadre d'un accord d'entreprise caractérise le délit d'entrave au droit syndical <i>Cour de cassation (Ch. Crim.) 9 avril 2019</i> (p. n° 18-80.921)	479
• Tant d'hermine pour une validation aussi contestable du barème Macron (avec Michel Henry)	695
<i>Cour d'appel de Reims (Ch. Soc.) 25 septembre 2019</i> (RG n° 19/00.003)	710
<i>Cour d'appel de Paris (Pôle 6 - Ch. 3) 18 septembre 2019</i> (RG n° 17/06.676)	719
<i>Conseil de prud'hommes de Limoges 1^{er} octobre 2019</i> (RG n° 19/00.0116)	722
<i>Conseil de prud'hommes du Havre 10 septembre 2019</i> (RG n° 78/00.413)	724
<i>Conseil de prud'hommes de Grenoble (Départage) 22 juillet 2019</i> (RG n° 18/00.267)	731
• Condamnations d'employeurs aux prud'hommes pour harcèlement sexuel au travail <i>Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019</i> (RG n° 16/01.917)	738
<i>Conseil de prud'hommes de Paris (Départage) 13 septembre 2019</i> (RG n° 16/06.636)	742

BONNECHÈRE Michèle

• Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion	58
• La filiale contrôlée à 99% par une société néerlandaise faisant l'objet d'une OPA doit transmettre à son CCE les informations qu'il demande sur cette offre <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018</i> (p. n° 18-14.520, P+B+R+I)	319
• La fraternité et le droit	633
<i>Conseil constitutionnel, décision n°2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018</i>	643

BONNIN Vincent

• Les sciences de gestion à la rescousse du droit du travail ?	647
--	-----

BORGEL Delphine

• La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique	141
---	-----

BOUTON Jacqueline

• Le comité social et économique et la santé au travail ..	453
--	-----

CAMAJI Laure

• Financement des formations des demandeurs d'emploi : des contradictions de Pôle Emploi aux	
--	--

ambiguïtés de l'accompagnement des chômeurs. À propos du jugement du Tribunal administratif de Paris du 3 avril 2019	652	DE ROMANET Cédric	• Les limites de la question prioritaire de constitutionnalité <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 17-23.027, Publié)</i>	473
<i>Tribunal administratif de Paris 3 avril 2019 (n° 18.10043/3-2)</i>	658	DIDRY Claude	• Du louage d'ouvrage au contrat de travail, une autre histoire du droit du travail	545
CGT		DOCKÈS Emmanuel	• Le salariat des plateformes – à propos de l'arrêt <i>TakeEatEasy</i>	8
• Mémoire en intervention volontaire dans l'affaire <i>TakeEatEasy</i> – SCP Thouvenin, Coudray, Grévy	22	DONICZKA Frédéric	• Les conséquences des transformations digitales et organisationnelles sur les métiers et la santé des salariés	148
CHANU Aline		DUARTE Antoine	• Déconnecter les sphères personnelle et professionnelle : un leurre clinique et politique	128
• Enjeux démocratiques de la justice numérique	169	DUDEFFANT Jean-Michel (avec François Rabion)	• Les nouvelles règles de la péremption d'instance devant le conseil de prud'hommes	16
CHATZILAOU Konstantina		DULMET Pierre	• La charge de travail et le temps de travail nécessaire à la réalisation des tâches confiées par l'employeur avec son accord implicite caractérisent la nature d'heures supplémentaires <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-20.659, P+B)</i>	249
• L'interdiction par l'article L.912-1 du Code de la sécurité sociale des clauses conventionnelles de désignation des organismes de protection sociale : une violation de l'article 6 § 2 de la Charte sociale européenne <i>Comité européen des droits sociaux 26 novembre 2018 (réclamation n° 118/2015)</i>	262	<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-16.959, P+B)</i>	249	
CHEVALIER Tristan (avec Michel Faivre-Picon)		FAIVRE-PICON Michel (avec Tristan Chevalier)	• Représentativité et critère de la transparence financière : nouvelles précisions sur les exigences comptables des syndicats <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)</i>	748
• Représentativité et critère de la transparence financière : nouvelles précisions sur les exigences comptables des syndicats <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.819)</i>	750	• Représentativité et critère de la transparence financière : nouvelles précisions sur les exigences comptables des syndicats <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)</i>	748	
COURCOL-BOUCHARD Catherine		<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.819)</i>	750	
• Travailleurs de l'économie dite « collaborative » : le pouvoir de direction et de contrôle de l'exécution de la prestation caractérisent un lien de subordination <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 novembre 2018 (p. n° 17-20.079, P+B+R+I)</i>	31	FERKANE Ylias	• La représentation du personnel comme objet de négociation collective : le cas du CSE	446
DABOSVILLE Benjamin		• Présomption de justification des différences de traitement d'origine conventionnelle : touchée, mais pas coulée ! À propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2019	489	
• Le référendum d'entreprise ou le spectre de la démocratie illibérale	432	<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-11.970)</i>	495	
DALMASSO Raphaël		FERRER Anaïs (avec Hélène Viart)	• Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidats : un point de vue syndical ..	345
• Rupture conventionnelle collective et procédure de licenciement économique : une cohabitation à établir. À propos du jugement du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 16 octobre 2018	193	GADHOUN Pierre-Yves	• Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel <i>Conseil constitutionnel Décision n°2019-781 DC du 16 mai 2019</i>	795
<i>Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099)</i>	197	<i>Conseil constitutionnel Décision n°2019-790 DC du 1^{er} août 2019</i>	798	
DARVES-BORNOZ Paul		GALLON Claire	• Responsabilité dans les groupes de sociétés, un double changement de braquet : de la faute à la fraude et du délictuel au contractuel. À propos de l'arrêt <i>Schneider Electric</i> de la Cour d'appel de Grenoble du 8 novembre 2018	203
• Le salarié exclu d'un programme de formation-promotion interne pour des faits fautifs ne bénéficie pas des garanties du droit disciplinaire <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 4 juillet 2018 (p. n° 17-16.629)</i>	41	<i>Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B) 8 novembre 2018 (RG n° 17/02.199)</i>	208	
DÄUBLER Wolfgang		• Modification du contrat de travail concomitante à un		
• Une utopie sortie du désert ? Le « Code du travail alternatif » en France)	275			
DAVIAU Laure				
• Discrimination en raison du sexe : quand le droit à une réparation intégrale du préjudice oblige le juge à rechercher le coefficient de rémunération du salarié discriminé <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 18-40.048)</i>	789			
DÉCHOZ Jacques				
• De l'alibi au simulacre. Brèves réflexions sur l'articulation des comités sociaux et économiques et des commissions santé, sécurité et conditions de travail	286			

transfert légal : le droit pour le salarié de s'y opposer, l'interdiction pour l'employeur d'en tirer un motif personnel de licenciement <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019</i> (p. n ^{os} 17-17.880, 17-17.881, 47-17.882, 17-17.884, 17-17.885 et 17-17.886) .	754	• Géolocalisation : la fin ne justifie pas tous les moyens (avec Isabelle Meyrat) <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018</i> (p. n ^o 17-14.631, Publié)	398
GEIGER Clément		HÉRITIER Pierre (avec Antoine Jeammaud)	
• Un premier jugement censure le plafonnement des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse <i>Conseil de prud'hommes de Troyes 13 décembre 2018</i> (n ^o RG 18/00.036)	48	• Paul Bouchet, avocat et compagnon du mouvement syndical	273
• La preuve du nombre de jours de congés payés acquis incombe à l'employeur <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 24 novembre 2018</i> (p. n ^o 17-18.753)	174	HOAREAU Ghislaine	
• Nullité du licenciement de rétorsion en lien avec une action en justice : nouvelles précisions relatives aux cas d'application et aux modalités d'indemnisation <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018</i> (p. n ^o 17-11.122, Publié)	399	• Le défenseur syndical	379
• Prestations de services aux comités d'entreprise : quand l'affectation au budget de fonctionnement devient un argument de vente et un sujet de mensonge <i>Tribunal d'instance de Versailles 1^{er} février 2019</i> (n ^o RG 11-18-000.014)	532	HOLLE Dominique	
GIRIER-TIMSIT Marianne		• Détermination des établissements distincts en vue des élections au CSE : pas de décision unilatérale sans négociation préalable <i>Tribunal d'instance de Lyon (Pôle 2) 7 septembre 2018</i> (RG n ^o 11-18-002.834)	26
• Non prise en compte du temps de trajet domicile – lieu d'intervention du salarié itinérant : une législation nationale toujours déficiente <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 30 mai 2018</i> (p. n ^o 16-20.634, Publié)	183	• L'action de l'employeur en référé pour contester la licéité de la grève dans l'établissement Seveso est rejetée, l'urgence non caractérisée, ni le trouble manifestement illicite, pas plus que le danger imminent <i>Tribunal de grande instance de Grenoble (référé) 5 juillet 2018</i> (RG n ^o 18/00.696)	110
• Décompte de la durée hebdomadaire maximale du travail sur la semaine civile : une conformité européenne douteuse et une atteinte au droit au repos certaine <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 décembre 2018</i> (p. n ^o 17-17.680, Publié)	325	HUMBERT Sophie	
GOLDIE-GENICON Charlotte		• Unité économique et sociale : la Cour de cassation fait sauter le verrou de la personnalité morale des entités la composant <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018</i> (p. n ^o 16-27.690, P+B+R+I)	294 300
• Droit commun des contrats et contrat de travail, 100 ans après	553	ICARD Julien (avec Claire Magord)	
GOMES Barbara		• Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ?	605
• Quand le droit remet « l'ubérisation » en question : commentaire de l'arrêt <i>Uber</i> de la Cour d'appel de Paris du 10 janvier 2019 <i>Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 10 janvier 2019</i> (RG n ^o 18/08.357)	499	JARDONNET Jérémie	
• Le modèle du contrat de travail au défi des plateformes numériques	599	• Le droit d'alerte du comité d'entreprise : un déclenchement souple pour une efficacité optimale <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 septembre 2018</i> (p. n ^o 17-18.027)	89
GOSSELIN Hervé		JEAMMAUD Antoine (avec Pierre Héritier)	
• La rupture conventionnelle encourt-elle nécessairement la nullité en cas de harcèlement moral ? <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 janvier 2019</i> (p. n ^o 17-21.550, Publié)	255	• Paul Bouchet, avocat et compagnon du mouvement syndical	273
GRÉVY Manuela (avec Isabelle Meyrat)		KAHN Timothée	
• Hommage à Jean-Maurice Verdier	57	• L'avènement d'un régime <i>sui generis</i> de la prime d'intéressement <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019</i> (p. n ^o 18-10.615 Publié)	675
GUICHAOUA Hervé		LACOSTE-MARY Valérie	
• Esclavage moderne : droit de la victime à obtenir réparation intégrale de son préjudice <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019</i> (p. n ^o 16-20.490 P+B+R+I)	394	• L'indemnisation des congés payés non pris : 1) Cessation de la relation de travail <i>CJUE 6 novembre 2018</i> (aff. C-619/16)	258
HAMOUDI Karim		2) En cas de décès du salarié <i>CJUE 6 novembre 2018</i> (aff. C-569/16)	258
• La dispense d'exécuter le préavis n'exonère pas l'employeur du remboursement des frais de déplacement engagés pour lui par le salarié <i>Cour d'appel de Metz (Ch. Soc. – Sect.) 31 juillet 2018</i> (RG n ^o 17/00.182)	175	• Le temps, le temps, le temps et rien d'autre À propos de la décision du Comité européen des droits sociaux sur l'aménagement du temps de travail sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans <i>Comité européen des droits sociaux 18 octobre 2018</i> (réclamation n ^o 154/2017)	516
		LARONZE Fleur	
		• Représentation et négociation collectives à la lumière des ordonnances <i>Macron</i> – Introduction générale au colloque de l'UMR 7534 DRES de l'Université de Strasbourg du 18 décembre 2018	409
		• La communauté de travail : de la diversité constatée à l'unité recherchée des intérêts	420

LAUBIE Karine

- La saisine du conseil de prud'hommes. De l'oral à l'écrit, une justice du travail à deux vitesses 731

LE BOURGEOIS Pauline

- Le « benchmark » : outil d'organisation collective du travail à l'origine de la faute inexusable de l'employeur
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. - Sect. A) 25 septembre 2018 (RG n° 16/04.373) 233

LOKIEC Pascal

- Points d'interrogation (Table ronde conclusive du colloque Représentation et négociation collectives à la lumière des ordonnances Macron) 469

MAGORD Claire (avec Julien Icard)

- Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ? 605

MAILLARD-PINON Sandrine

- *Quid d'un accord collectif d'entreprise exclusivement applicable aux salariés ayant la nationalité d'un pays tiers à l'Union européenne ?*
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 - Ch. 2) 4 octobre 2018 (RG n° 17/16.479) 177

MALEGAT Laurence

- Effets de l'annulation du mandat du délégué syndical : un statut protecteur toujours à l'abri des aléas judiciaires
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-28-880) 477

MALLEVAYS Vincent (avec Pierre Vignal)

- Salariés mis à disposition : à l'employeur d'en assurer un décompte précis lors d'une contestation du nombre de délégués syndicaux en cours de cycle électoral
Tribunal d'instance de Chalon-sur-Saône 10 mai 2019 (RG n° 11-19.000.012) 616

MASANOVIC Ivan

- Salarié protégé licencié pour inaptitude consécutive au manquement de l'employeur à son obligation de sécurité : compétence du juge judiciaire pour l'indemnisation du préjudice résultant du caractère abusif de la rupture
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-17.985) 114

MAZARS Marie-France

- De la souveraineté de l'individu sur ses données personnelles à l'heure du RGPD 123

MÉDEAU Xavier

- L'indemnité de l'article L. 1234-58-11 du Code du travail, au moins égale aux salaires des six derniers mois, est due en cas d'annulation de la décision d'homologation du PSE par le Direccte, quel que soit son motif, s'agissant même d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-26.132, Publié) 252

MEFTAH Inès

- Classification conventionnelle de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne. Commentaire des jugements du Conseil de prud'hommes d'Orléans *Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019* 761
Conseil de prud'hommes d'Orléans (Sect. Commerce) 18 février 2019 (RG F. 17/00381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550 17/551 et 17/00.312) 776

MÉNARD Claudy

- L'obligation de certification et de publication des comptes des organisations syndicales : des nuances pour la preuve de la transparence
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 18-60.030, Publié) 187
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-19.732, Publié) 188
- Treizième mois et respect du minimum mensuel conventionnel garanti
Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-22.539, Publié) 340
- La désaffiliation d'un syndicat qui a désigné un représentant syndical au CE n'empêche pas que la Confédération ou la Fédération d'origine désigne un nouveau représentant syndical, mettant ainsi fin au mandat du premier
Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 (p. n° 18-15.238, Publié) 392
- Le décompte des jours de grève et de retenues sur salaire doit se faire à l'intérieur de chaque période de grève sans cumuler les séquences de deux jours (SNCF)
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 - Ch. 2) 16 mai 2019 (RG n° 18/16.682) 620
- Le caractère illicite d'honoraires servant de base pour calculer la rémunération variable dépendant de la direction. La charge de la preuve de la prise des congés incombe à l'employeur
Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 mai 2019 (p. n° 17-27.448, Publié) 677

MERLATEAU Jean-Baptiste (avec Christophe Baumgarten)

- Le règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et organisations syndicales 1

MÉTIN David

- Introduction générale au 43^e colloque organisé par la Commission de droit social du SAF le 1^{er} décembre 2018 121

MEYRAT Isabelle

- Hommage à Jean-Maurice Verdier (avec Manuela Grévy) 57
- Géolocalisation : la fin ne justifie pas tous les moyens (avec Karim Hamoudi)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-14.631, Publié) 398
- Travailleurs étrangers : de quel droit ? À propos des arrêts *Chibanis* de la SNCF
Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-14.484) 661
Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-20.018) 662
- Ancien délégué : l'employeur doit requérir l'autorisation administrative de licenciement lorsque le salarié bénéficie de la protection à la date d'envoi de la convocation à l'entretien préalable au licenciement
Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 octobre 2019 (p. n° 18-16.057) 793

MILET Laurent

- L'établissement distinct au sens du comité social et économique : à nouvelle institution, nouvelles approches ? 302
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 18-23.655) 308
Tribunal d'instance de Villejuif 30 janvier 2019 (RG n° 11/18-002.687) 312
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-22.948) 314
- L'employeur qui convoque systématiquement les réunions du comité d'entreprise au siège social trop

éloigné des lieux de travail commet un abus de droit <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019</i> (p. n° 17-31.304)	471	SCHMITT Mélanie	• La « représentation équilibrée » sauvée par les normes européennes et internationales. Observations critiques sous les arrêts de la Cour de cassation du 13 février 2019	351	
MOIZARD Nicolas		• La place des syndicats dans la négociation collective d'entreprise	410	<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 février 2019</i> (p. n° 18.17.042 P+B+R+I)	370
MOULY Jean		• Les contrats à durée déterminée ou de mission : contrats à terme ?	591	• Négocier la représentation collective en droit de l'Union européenne	438
NIQUÈGE Sylvain		• Contrat et fonction publique : « je t'aime, moi non plus »	561	SERVERIN Evelyne	
ODOUL-ASOREY Isabelle		• La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants	461	• Les actions en matière prud'homale, au péril des réformes	761
ORIF Vincent		• Concentration et évolution du litige en matière prud'homale depuis l'abrogation de la règle de l'unicité de l'instance	75	SPIRE Rachel	
PERRIN Alexandre		• Mondialisation digitale des groupes et de leurs filiales : les enjeux pour les salariés et leurs représentants	160	• Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent	135
RABION François (avec Jean-Michel DUDEFFANT)		• Les nouvelles règles de la péremption d'instance devant le conseil de prud'hommes	16	SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE	
RENARD Thierry		• Les avis d'incompatibilité à la RATP et les licenciements express <i>Tribunal administratif de Paris (Section 3 - Ch. 2) 7 juin 2019</i> (n° 19.02925/3-2)	666	• Communiqué : Barème <i>Macron</i> : un avis mais pas un coup d'arrêt	530
<i>Cour d'appel de Paris (Pôle 6 - Ch. 2) 11 avril 2019</i> (n° 18/07574))	668	RENNES Pascal		TARAUD Isabelle	
• Au sujet du livre <i>Libérer le travail</i> de Thomas Coutrot	86	• Pension de retraite sur-complémentaire et point de départ de la prescription <i>Cour de cassation (2^{ème} Ch. Civ.) 7 février 2019</i> (p. n° 17-28.596, Publié)	402	• Défendre le salarié quand la digitalisation intensifie la mondialisation	154
ROLLIN Bénédicte		• Le droit d'expertise du comité d'établissement sous l'emprise de la loi <i>Rebsamen</i> <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 janvier 2019</i> (p. n° 17-26.660, Publié)	241	TAURAN Thierry	
• Point(s) de départ du délai de contestation de l'expertise CHSCT <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019</i> (p. n° 17-23.027, Publié)	473	• Consultations récurrentes du comité d'établissement sous l'empire de la loi <i>Rebsamen</i> : inopposabilité de l'accord les supprimant <i>Cour d'appel de Paris (Pôle 6 - Ch. 2) 6 juin 2019</i> (RG n° 17/20.100)	782	• Résumé d'arrêts récents de la Cour de cassation	3-4
SCHMID Bernard		• Travailleurs sans papiers et changement d'employeur : une solution faisant fi de la protection des salariés <i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019</i> (p. n° 18-15.321)	625	de couverture (dans chaque numéro du « Droit Ouvrier »)	
				THIEBAULT Karine	
				• Grève dans une entreprise chargée de la gestion d'un service public : une information préalable du salarié relative à l'existence d'un préavis devrait être exigée <i>Tribunal de grande instance de Paris (Référé) 14 mai 2018</i> (RG n° 18/53.707)	328
				TOURNAUX Sébastien	
				• Durée conventionnelle d'essai, autonomie collective et accessibilité de la loi	373
				<i>Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 mars 2019</i> (p. n° 17-22.783)	377
				UGICT-CGT	
				• Communiqué : Trois magistrats de la Cour de cassation renvoyés devant la formation disciplinaire du CSM	172
				VAN DER VLIST David	
				• Quand la justice ne répond plus à l'appel : guide de la procédure d'appel	214
				VERKINDT Pierre-Yves	
				• Entre la représentation et la négociation, les droits de la collectivité des salariés	418
				VIART Hélène	
				• Premiers éclairages sur l'étendue du contrôle judiciaire de l'accord fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts pour la mise en place du CSE <i>Tribunal de grande instance de Paris (Pôle 2) 6 novembre 2018</i> (RG n° 18/06.526)	93
				• Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidats : un point de vue syndical (avec Anaïs Ferrer)	345
				VIGNAL Pierre (avec Vincent Mallevays)	
				• Salariés mis à disposition : à l'employeur d'en assurer un décompte précis lors d'une contestation du nombre de délégués syndicaux en cours de cycle électoral <i>Tribunal d'instance de Chalon-sur-Saône 10 mai 2019</i> (RG n° 11-19.000.012)	616

Table alphabétique des matières

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

INAPTITUDE Question prioritaire de constitutionnalité – Interprétation jurisprudentielle constante – Principe d'égalité devant la loi – Caractère sérieux – Accident du travail et maladie professionnelle – Régime de l'inaptitude professionnelle – Article L. 1226-6 du Code du travail – Non-application aux rapports entre un employeur et un salarié victime d'un accident du travail survenu au service d'un autre employeur – Application au salarié dont le contrat de travail est transféré en application de l'article L. 1224-1 – Transfert légal – Non-application au salarié dont le contrat de travail est poursuivi en application d'une clause conventionnelle de garantie d'emploi au transfert conventionnel – Inégalité de traitement	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 18-40.048)	789
Note Cédric de Romanet , Avocat, TTLA & Associés ...	789

RÉPARATION

Faute inexcusable de l'employeur – Manquement à l'obligation de sécurité – Risques psychosociaux – Mise en concurrence des salariés (<i>benchmark</i>) – Objectifs ressentis par les salariés comme inatteignables – Pression par ricochet	
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. A) 25 septembre 2018 (RG n° 16/04.373)	233
Note Pauline Le Bourgeois , Avocate au Barreau de Toulouse	236

Doctrine : Préjudice d'anxiété : l'amiante et au-delà – Sur un changement de cap jurisprudentiel par Patrice Adam , Professeur à l'Université de Lorraine . Amiante – Réparation – Préjudice d'anxiété – Salarié devant nécessairement avoir travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 modifié (non) – Admission de l'action sur le fondement des règles de droit commun régissant l'obligation de sécurité de l'employeur (4 espèces)	
1 ^{ère} espèce : Cour de cassation (Ass. Plén.) 5 avril 2019 (p. n° 18-17.442)	687
2 ^{ème} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. n° 17-24.879)	689
3 ^{ème} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. nos 17-18.311 à 17-18.349)	691
4 ^{ème} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019 (p. nos 17-26.879 à 17-26.883 et 17-26.885 à 17-26.895 et 18-10.100)	692

ASSURANCES SOCIALES

Les clauses de désignation au crible du Comité européen des droits sociaux

Protection sociale complémentaire d'entreprise – Choix d'un organisme assureur – Clauses de désignation contenues dans les accords collectifs de branche attribuant la gestion du dispositif de protection sociale à un u plusieurs organismes – Interdiction instaurée par l'art. L. 912-1 du Code de la Sécurité

sociale – Violation de l'art. 6 § 2 de la Charte sociale européenne	
Comité européen des droits sociaux Décision sur le bien-fondé du 3 juillet 2018 (rendue publique le 26 novembre 2018) (réclamation n° 118/2015)	262
Note Konstantina Chatzilaou , Université de Cergy-Pontoise	264

Doctrine : Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ? par Claire Magord , Maître de conférences en droit, IUT GEA, Université de Poitiers et Julien Icard , Professeur à l'École polytechnique Hauts-de-France	605
---	-----

Retraites complémentaires ou supplémentaires – Pension ou arrérages – Prescription quinquennale – Point de départ – Date où le créancier a connaissance de son droit – Office du juge	
Cour de cassation (2^{ème} Ch. Civ.) 7 février 2019 (p. n° 17-28.596, Publié)	402
Note Marc Richevaux , Magistrat, Maître de conférences ULCO	403

CHÔMAGE (ASSURANCE)

Doctrine : Financement des formations des demandeurs d'emploi : des contradictions de Pôle Emploi aux ambiguïtés de l'accompagnement des chômeurs. À propos du jugement du Tribunal administratif de Paris du 3 avril 2019 par Laure Camaji , Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Sud, IDEP	652
Formation professionnelle des chômeurs – Formation préconisée par Pôle Emploi – Demande d'aide individuelle à la formation (AIF) – Refus de Pôle Emploi – Refus non prévu par ses règles internes et absence de preuve que cette formation ne favorise pas une reprise d'emploi rapide et durable – Annulation des décisions – Remboursement des frais de formation – Absence d'indemnités réparant le préjudice subi (préjudice non établi)	
Tribunal administratif de Paris 3 avril 2019 (n° 18.10043/3-2)	658

COMITÉ D'ENTREPRISE – COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Doctrine : Le Règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et organisations syndicales par Christophe Baumgarten , Avocat au Barreau de Bobigny et Jean-Baptiste Merlateau , Formateur auprès des représentants du personnel	1
--	---

COLLOQUE ORGANISÉ PAR L'UMR 7354 DRES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

18 décembre 2018

REPRÉSENTATION ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES À LA LUMIÈRE DES ORDONNANCES MACRON

OUVERTURE DU COLLOQUE

Introduction générale par Fleur Laronze , Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg	409
--	-----

La place des syndicats dans la négociation collective d'entreprise par Nicolas Moizard , professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur de l'Institut du travail	410
1^{er} AXE : DE LA REPRÉSENTATION À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE L'EXISTENCE À L'EXPRESSION DE LA COLLECTIVITÉ DES SALARIÉS	
Entre la représentation et la négociation, les droits de la collectivité des salariés par Pierre-Yves Verkindt , Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne	418
La communauté de travail : de la diversité constatée à l'unité recherchée des intérêts par Fleur Laronze , Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg	420
Le referendum d'entreprise ou le spectre de la démocratie illibérale par Benjamin Dabosville , Maître de conférences en droit, Institut du travail, Université de Strasbourg	432
2^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION NÉGOCIÉE	
Négocier la représentation collective en droit de l'Union européenne par Mélanie Schmitt , UMR 7354 DRES Université de Strasbourg	438
La représentation du personnel comme objet de négociation collective : le cas du CSE par Ylias Ferkane , Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre	446
3^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION SANS LA NÉGOCIATION	
Le comité social et économique et la santé au travail par Jacqueline Bouton , Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg	453
La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants par Isabel Odoul-Asorey , Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre	461
Points d'interrogation par Pascal Lokiec , Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne	469
Doctrines : Points d'interrogation par Pascal Lokiec , Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne	469
ATTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES	
Exercice du droit d'alerte économique et recours à une expertise – Projet de l'employeur ayant déjà donné lieu à une procédure d'information-consultation – Comité ayant posé plusieurs questions relatives au projet lors de cette procédure – Exigence d'une demande d'explication préalable étant remplie (oui) Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 septembre 2018 (p. n° 17-18.027)	89
Note Jérémy Jardonnet , Avocat au Barreau de Paris	90
Doctrines : Rupture conventionnelle collective et procédure du licenciement économique : une cohabitation à établir par Raphaël Dalmasso , Maître de conférences à l'Université de Lorraine, membre de l'IFG	193
Rupture du contrat de travail Contrôle de l'accord par la Direccte – Employeur devant appliquer les règles impératives en matière de procédure de licenciement économique collectif (consultation du CE et du CHSCT, plan de sauvegarde de l'emploi (non) Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099)	197
Consultation – Groupe de sociétés multinational – Offre publique d'acquisition sur les titres de la société-mère – Siège de la société-mère aux Pays-Bas – Absence de comité d'entreprise européen – Société-fille de droit français, filiale à 99 % – Obligation de consulter le comité central d'entreprise de la société-fille Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 18-14.520, P+B+R+I)	319
Note Michèle Bonnechère , Professeur émérite à l'Université d'Evry, Val d'Essonne	322
EXPERTS	
Situation économique et financière de l'entreprise – Droit à expertise du comité d'établissement (expert-comptable) – Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 dite loi <i>Rebsamen</i> – Comité d'établissement pouvant être assisté afin de lui permettre de connaître la situation de l'établissement dans l'ensemble de l'entreprise Cour de cassation (Ch. Soc.) 16 janvier 2019 (p. n° 17-26.660, Publié)	241
Note Bénédicte Rollin , Avocate au Barreau de Paris	242
MOYENS DE FONCTIONNEMENT	
Doctrines : La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique par Delphine Borgel , Avocate au Barreau de Paris	141
Réunions – Réunions trop éloignées des lieux de travail – Employeur commettant un abus de droit Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-31.304)	471
Note Laurent Milet , Rédacteur en chef de la Revue pratique de droit social, Professeur associé Université Paris-Sud	472
Subvention ou budget de fonctionnement – Outils de communication – Comité d'entreprise ayant souscrit un contrat de service portant sur la mise à disposition d'un logiciel ou plate-forme de gestion des activités sociales et culturelles – Prestataire ayant menti sciemment concernant la possibilité d'affecter la dépense au budget de fonctionnement du comité – Vice du consentement – Dol – Nullité du contrat Tribunal d'instance de Versailles 1^{er} février 2019 (RG n° 11-18-000.014)	532
Note Clément Geiger , Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ	534
COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN	
Négocier la représentation collective en droit de l'Union européenne par Mélanie Schmitt , UMR 7354 DRES Université de Strasbourg	438
COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT	
Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Décision unilatérale de l'employeur prévue à l'art. L.2312-4 du Code du travail – 1/ Obligation d'engager des négociations sincères et loyales préalable (oui) – 2/ Contestation de la décision unilatérale auprès du Direccte prévue à l'art. R.2313-1 du Code du travail – Délai de recours de 15 jours non opposable aux organisations syndicales en l'absence de négociation préalable sincère et loyale Tribunal d'instance de Lyon (Pôle 2) 7 septembre 2018 (RG n° 11-18-002.834)	26

Note Dominique Holle , Animateur DLAJ, Union départementale CGT Puy-de-Dôme	30
Mise en place – Établissements distincts – Détermination par accord d'entreprise (art. L. 2313-2) – Contrôle du juge – Primauté de l'autonomie conventionnelle – Limites – 1/ Fraude des signataires consistant à la fixation des établissements dans le seul but de garantir leur implantation et leur élection – 2/ Abus de droit tenant à un découpage contraire aux intérêts des salariés, ne garantissant pas un fonctionnement efficient des CSE et ne permettant pas d'exercer au mieux leurs attributions	
Tribunal de grande instance de Paris 6 novembre 2018 (RG n° 18/06.526)	93
Note Hélène Viart , Conseillère confédérale, DLAJ	95
Doctrine : Unité économique et sociale : la Cour de cassation fait sauter le verrou de la personnalité morale des entités à la composant par Sophie Humbert , Avocate au Barreau de Paris	294
UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE Définition – Dans un groupe de sociétés – UES pouvant être reconnue entre des entités juridiquement distinctes qu'elles soient ou non dotées de la personnalité morale (ex. : succursales)	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 16-27.690, P+B+R+I)	300
Doctrine : L'établissement distinct au sens du comité social et économique : à nouvelles institutions, nouvelles approches ? par Laurent Milet , Rédacteur en chef de la revue « Pratique de droit social », Professeur associé à l'Université Paris-Sud ..	302
Annexe 1 : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Mise en place – Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Absence d'accord – Fixation unilatérale – 1/ Compétence du tribunal d'instance – Examen de la légalité interne et externe de la décision du Direccte – 2/ Définition – Critère de l'autonomie de gestion du responsable de l'établissement notamment en matière de gestion du personnel	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 18-23.655)	308
Annexe 2 : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Critère – Implantation géographique distinctes – Autonomie suffisante des chefs d'établissement en matière budgétaire et de gestion du personnel	
Tribunal d'instance de Villejuif 30 janvier 2019 (RG n° 11/18-002.687)	312
Annexe 3 : COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Décision unilatérale – 1/ Exigence d'une tentative locale de négociation au préalable – 2/ Notification – Modalités – Information spécifique et préalable à l'organisation des élections, faute de quoi le délai de contestation ne court pas – 3/ Élections organisées en dépit de la suspension légale du processus électoral et de la prorogation légale des mandats – Demande d'annulation de la part des organisations syndicales ayant saisi le Direccte d'une demande de détermination des établissements distincts – Demande devant être formée dans le délai de contestation des élections courant à compter de la décision du Direccte	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-22.9418)	314

Droit à consultation et à expertise (art. L. 2323-7 CT issu de la loi dite <i>Rebsamen</i> , applicable jusqu'au 1 ^{er} janvier 2018) – Situation économique et financière – Politique sociale, conditions de travail et emploi – Accord d'entreprise prévoyant de mutualiser les consultations au niveau du CCE – Accord pouvant définir les modalités des consultations, mais ne pouvant pas les supprimer – Inopposabilité de l'accord	
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 6 juin 2019 (RG n° 17/20.100)	782
Note Bénédicte Rollin , Avocate au Barreau de Paris	785

REPRÉSENTATION SYNDICALE AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Désaffiliation du syndicat ayant procédé à la désignation – Conséquences – Confédération ou l'une de ses fédérations ou unions à laquelle le syndicat était affilié pouvant désigner un représentant syndical – Nouvelle désignation mettant fin au mandat du salarié désigné par le syndicat	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 (p. n° 18-15.238, Publié)	392
Note Claudy Ménard , Formateur syndical	392

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) – COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Doctrine : De l'alibi au simulacre. Brèves réflexions sur l'articulation des comités sociaux et économiques et des commissions santé, sécurité et conditions de travail par Jacques Déchoz , Inspecteur du travail, Docteur en philosophie	286
Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par Pierre-Yves Gadhoun , Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP	795
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Fonction publique – Droit à la participation des agents – Suppression du CHSCT au profit d'un comité social ne comportant pas toujours de formation spécialisée – Absence de formation spécialisée – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non)	
Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018	798
Note	804

EXPERTS

Expertises du CHSCT (hors expertise portant sur un projet de restructuration et de compression des effectifs – Art. L. 4614-13, al. 2 du Code du travail issu de la loi 2016-1088 du 8 août 2016 – Délibérations distinctes sur le principe du recours à l'expertise, la fixation de son périmètre et la désignation de l'expert – Contestation – Délai de 15 jours – Points de départ – 1/ Délai débutant à compter du jour de chaque délibération – 2/ Contestation du périmètre de l'expertise dans le délai imparti induisant nécessairement le droit de contester son coût prévisionnel	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 17-23.027, Publié)	473
Note Bénédicte Rollin , Avocate au Barreau de Paris	474

CONGÉS PAYÉS

DÉTERMINATION

Acquisition – Preuve du nombre de jours acquis reposant sur l'employeur

Cour de cassation (Ch. Soc.) 24 novembre 2018 (p. n° 17-18.753) 174

Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 174

Congés payés annuels non pris – Directive 2003/88 – Finalité- Versement au salarié d'une indemnité de congés annuelle de 10 % de sa rémunération – Charge de la preuve de la prise des congés reposant sur l'employeur

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 mai 2019 (p. n° 17-27.448, Publié) 677

Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 678

INDEMNITÉS

Reconnaissance du droit à congé comme droit fondamental de l'UE : la fin du feuilleton du droit à congés payés ?

Indemnisation du congé non pris en cas de cessation de la relation de travail lorsque le travailleur n'a pas demandé à bénéficier de son congé – Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, art. 7 – Obligation d'interprétation conforme du droit national

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-619/16) 258

Indemnisation du congé non pris en cas de décès du travailleur – Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, art. 7 – Obligation d'interprétation conforme du droit national – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, art. 31 § 2 – Invocabilité dans le cadre d'un litige entre particuliers

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-569/16) 258

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-570/16) 258

Note **Valérie Lacoste-Mary**, Université de Bordeaux COMPTRESEC, UMR 5114. 259

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par **Pierre-Yves Gadhoun**, Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP 795

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Effectifs salariés de l'entreprise – Seuils – Règles de franchissement à la hausse ou à la baisse – Asymétrie – Atteinte au principe d'égalité devant la loi (non) – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non)

Conseil constitutionnel Décision n° 2019-781 DC du 16 mai 2019 795

Note 796

GRÈVE Fonction publique – Fonctionnaires territoriaux – 1/ Possibilité d'encadrement par une autorité territoriale – Conditions – 2/ Obligations des agents – Préavis – Exercice jusqu'à la fin du service – Atteinte au droit de grève (non)

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Fonction publique – Droit à la participation des agents – 1/ Commissions administratives paritaires – Suppression de certaines compétences en matière de décisions individuelles – 2/ Suppression du CHSCT au profit d'un comité social ne comportant pas toujours de formation spécialisée – Absence de formation spécialisée – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non)

FONCTION PUBLIQUE Recrutement par contrat de droit privé en l'absence de concours – Agents de direction – Atteinte aux principes d'égalité et de continuité du service public (non)

Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018 798

Note 804

CONSEIL DE PRUD'HOMMES (voir aussi Tribunaux)

Doctrine : **Le défenseur syndical** par **Ghislaine Hoareau**, Conseillère confédérale CGT, pôle DLAJ 377

Annexe 1 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical de la CGT 390

Annexe 2 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical présenté par la CFDT 391

Droit d'agir en justice – 1/ Cas d'application – Référence dans la lettre de licenciement à une procédure contentieuse envisagée par le salarié – Nullité du licenciement (oui) – 2/ Effets – Indemnité – Caractère forfaitaire – Déduction des revenus de remplacement (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 17-11.122, Publié) 399

Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 400

Doctrine : **Les actions en matière prud'homale, au péril des réformes** par **Evelyne Serverin**, Directeur de recherche émérite au CNRS, CTAD, Université Paris-Nanterre 761

PROCÉDURE

Doctrine : **Les nouvelles règles de la péremption d'instance devant le conseil de prud'hommes** par **François Rabion** et **Jean-Michel Duffant**, Avocats au Barreau de Paris 16

Doctrine : **Concentration et évolution du litige en matière prud'homale depuis l'abrogation de la règle de l'unicité de l'instance** par **Vincent Orif**, Maître de conférences Université Paris-13, IRDA – EA 3970 75

Doctrine : **Quand la justice ne répond plus à l'appel : guide de la procédure d'appel** par **David Vand der Vlist**, Avocat au Barreau de Paris 214

Doctrine : **La prescription en matière prud'homale** par **Florian Batard**, Avocat au Barreau de Paris 521

Doctrine : **La saisine du conseil de prud'hommes – De l'oral à l'écrit, une justice du travail à deux vitesses** par **Karine Laubie**, Conseillère prud'hommes, Conseil de prud'hommes de Paris 731

DÉFENSEURS SYNDICAUX

Doctrine : Le défenseur syndical par Ghislaine Hoareau , Conseillère confédérale CGT, pôle DLAJ	377
Annexe 1 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical de la CGT	390
Annexe 2 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical présenté par la CFDT	391

CONTRAT DE TRAVAIL (voir aussi Statuts particuliers – Détachements)

Document : Au sujet du livre Libérer le travail par Pascal Rennes , Directeur honoraire du travail	86
--	----

COLLOQUE DE L'INSTITUT DU TRAVAIL DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

8 mars 2019

PERMANENCE ET TRANSFORMATIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL. UNE LEÇON DE DARWINISME JURIDIQUE ?

I – L'ÉMANCIPATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Du louage d'ouvrage au contrat de travail, une autre histoire du droit du travail par Claude Didry , Directeur de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS)	545
Droit commun des contrats et contrat de travail par Charlotte Goldie-Genicon , Professeure à l'Université de Nantes, Directrice du Master 2 Droit notarial et du DSN	553

II – L'ACCLIMATATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Contrat et fonction publique : « je t'aime, moi non plus » par Sylvain Niquège , Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut Léon Duguit	561
Statut des détenus travailleurs : le contrat, greffe impossible ou clef de voûte ? par Philippe Auvergnon , Directeur de recherche au CNRS, COMPTRASEC UMR 5114 CNRS – Université de Bordeaux	570

III – L'HYBRIDATION DES ESPÈCES CONTRACTUELLES

Le CDI, un contrat sans terme ? par Dirk Baugard , Professeur à l'Université Paris-8 – Vincennes Saint-Denis (COMUE Paris-Lumières)	581
Les contrats à durée déterminée ou de mission : contrats à terme ? (Réflexions sur le terme dans les contrats de travail à durée limitée) par Jean Mouly , Professeur émérite à l'Université de Limoges (OMIJ)	591

IV – LE RENOUVEAU DU GENRE CONTRACTUEL

Le modèle du contrat de travail au défi des plateformes numériques par Barbara Gomes , Docteure en droit privé, Collaboratrice parlementaire	599
Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ? par Claire Magord , Maître de conférences en droit, IUT GEA, Université de Poitiers et Julien Icard , Professeur à l'École polytechnique Hauts-de-France	605

Doctrine : La fraternité et le droit par Michèle Bonnechère , Professeur émérite de l'Université d'Évry, Val d'Essonne	633
--	-----

DÉFINITION DU RAPPORT SALARIAL

Doctrine : Le salariat des plateformes. À propos de l'arrêt TakeEatEasy par Emmanuel Dockès , Professeur à l'Université Paris-Nanterre	8
--	---

Mémoire en intervention volontaire de la CGT dans l'affaire <i>TakeEatEasy</i> (extraits) par SCP Thouvenin, Coudray, Grévy , Avocat à la Cour de cassation	22
--	----

Livreur à vélo sous statut d'indépendant ayant conclu un contrat de prestation de services avec une société utilisant une plateforme informatique permettant de mettre en relation restaurateurs, clients et livreurs à vélo – Livreur soumis à un système de géolocalisation et au pouvoir de sanction de la société – Pouvoir de direction et de contrôle de l'exécution de la prestation caractérisant un lien de subordination (oui) – Requalification en contrat de travail Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 novembre 2018 (p. n° 17-20.079 P+B+R+I)	31
Note Catherine Courcol-Bouchard , Premier avocat général à la Cour de cassation	32

Doctrine : Quand le droit remet « l'ubérisation » en question : commentaire de l'arrêt Uber de la Cour d'appel de Paris du 10 janvier 2019 par Barbara Gomes , Docteur en droit, Collaboratrice parlementaire au Sénat	499
Chauffeur ayant conclu un contrat de partenariat avec une plateforme (Uber) – Inscription obligatoire au Registre des métiers – Existence d'un service de prestation de transport créé et entièrement organisé par la plateforme – Absence de clientèle propre et de liberté de fixation des tarifs ou des conditions d'exercice de la prestation – Charte comportant des obligations et restreignant le développement d'une clientèle – système de géolocalisation – Faisceau suffisant d'indices permettant de caractériser le lien de subordination imposé au chauffeur lors de ses connexions à la plateforme – Renversement de la présomption simple de non-salariat prévue à l'article L. 8221-6-1 du Code du travail – Requalification en contrat de travail Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 10 janvier 2019 (RG n° 18/08.357)	504

PÉRIODE D'ESSAI

Doctrine : Durées conventionnelles d'essai, autonomie collective et accessibilité de la loi par Sébastien Tournaux , Professeur à la faculté de droit de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNR 5114	373
Durée maximale – Conventions collectives – Application de la loi dans le temps – Dispositions transitoires – Ordre public – Principe de faveur (non) Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 mars 2019 (p. n° 17-22.783)	377

MODIFICATIONS DU CONTRAT DE TRAVAIL

TRANSFERT D'ENTREPRISE Effets de l'article L. 1224-1 du Code du travail – Modification du contrat de travail pour un motif autre que le changement d'employeur – Droit du salarié de s'opposer à la modification proposée par le cessionnaire – Qualification de la rupture consécutive au refus de la modification – Motif de la modification – Motif non inhérent à la personne du salarié – Licenciement pour motif économique Cour de cassation (Ch. Soc.) 7 avril 2019 (p. nos 17-17.880, 17-17.881, 17-17.882, 17-17.884, 17-17.885 et 17-17.886)	754
Note Claire Gallon , Avocate au Barreau de Paris	755

CONDITIONS DE TRAVAIL

Doctrine : **Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent** par **Rachel Spire**, Avocate au Barreau de Paris **135**

CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE

Doctrine : **Les contrats à durée déterminée ou de mission : contrats à terme ? (Réflexions sur le terme dans les contrats de travail à durée limitée** par **Jean Mouly**, Professeur émérite à l'Université de Limoges (OMIJ) **591**

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS

Doctrine : **Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne **58**

COLLOQUE ORGANISÉ PAR L'UMR 7354 DRES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
18 décembre 2018

REPRÉSENTATION ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES À LA LUMIÈRE DES ORDONNANCES MACRON

OUVERTURE DU COLLOQUE

Introduction générale par **Fleur Laronze**, Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg **409**

La place des syndicats dans la négociation collective d'entreprise par **Nicolas Moizard**, professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur de l'Institut du travail **410**

1ER AXE : DE LA REPRÉSENTATION À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE L'EXISTENCE À L'EXPRESSION DE LA COLLECTIVITÉ DES SALARIÉS

Entre la représentation et la négociation, les droits de la collectivité des salariés par **Pierre-Yves Verkindt**, Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne **418**

La communauté de travail : de la diversité constatée à l'unité recherchée des intérêts par **Fleur Laronze**, Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg **420**

Le referendum d'entreprise ou le spectre de la démocratie illibérale par **Benjamin Dabosville**, Maître de conférences en droit, Institut du travail, Université de Strasbourg **432**

2^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION NÉGOCIÉE

Négocier la représentation collective en droit de l'Union européenne par **Mélanie Schmitt**, UMR 7354 DRES Université de Strasbourg **438**

La représentation du personnel comme objet de négociation collective : le cas du CSE par **Ylias Ferkane**, Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre **446**

3^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION SANS LA NÉGOCIATION

Le comité social et économique et la santé au travail par **Jacqueline Bouton**, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg **453**

La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants par **Isabel Odoul-Asorey**, Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre **461**

Points d'interrogation par **Pascal Lokiec**, Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne **469**

NÉGOCIATION

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Décision unilatérale de l'employeur prévue à l'art. L. 2312-4 du Code du travail – 1/ Obligation d'engager des négociations sincères et loyales au préalable (oui) – 2/ Contestation de la décision unilatérale auprès du Dirrecte prévue à l'art. R. 2313-1 du Code du travail – Délai de recours de 15 jours non opposable aux organisations syndicales en l'absence de négociation préalable sincère et loyale
Tribunal d'instance de Lyon (Pôle 2) 7 septembre 2018 (RG n° 11-18-002.834) **26**
Note **Dominique Holle**, Animateur DLAJ, Union départementale CGT Puy-de-Dôme **30**

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Mise en place – Établissements distincts – Détermination par accord d'entreprise (art. L. 2313-2) – Contrôle du juge – Primauté de l'autonomie conventionnelle – Limites – 1/ Fraude des signataires consistant à la fixation des établissements dans le seul but de garantir leur implantation et leur élection – 2/ Abus de droit tenant à un découpage contraire aux intérêts des salariés, ne garantissant pas un fonctionnement efficient des CSE et ne permettant pas d'exercer au mieux leurs attributions
Tribunal de grande instance de Paris 6 novembre 2018 (RG n° 18/06.526) **93**
Note **Hélène Viart**, Conseillère confédérale, DLAJ **95**

Accord collectif – Salariés de nationalité étrangère à l'Union européenne – Affectation sur certaines lignes en rapport avec la langue et la culture de leur État de nationalité étant prioritaire au traitement de leurs *desiderata* de vols – Rythme de travail spécifique – Différence de traitement ne constituant pas une exigence proportionnée et justifiée par des éléments étranges à toute discrimination – Nullité de l'accord
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 24) 4 octobre 2018 (RG n° 17/16.479) **177**
Note **Sandrine Maillard-Pinon**, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud **179**

INTERPRÉTATION ET APPLICATION

SALAIRES Montant – Salaire minimum conventionnel – Convention collective prévoyant un salaire minimum mensuel conventionnel garanti – Appréciation – Prise en compte du treizième mois uniquement pour le mois où il a été effectivement versé, sauf disposition conventionnelle contraire
Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-22.539, Publié) **340**
Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical **340**

Doctrine : **Durées conventionnelles d'essai, autonomie collective et accessibilité de la loi** par **Sébastien Tournaux**, Professeur à la faculté de droit de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNR 5114 **373**
CONTRAT DE TRAVAIL Période d'essai – Durée maximale – Conventions collectives – Application de la loi dans le temps – Dispositions transitoires – Ordre public – Principe de faveur (non)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 mars 2019 (p. n° 17-22.783) **377**

RÉMUNÉRATION Intéressement – Référence dans un avenant au contrat de travail aux modalités de calcul prévues par l'accord collectif – Contractualisation du mode de calcul (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 (p. n° 18-10.615, Publié) 675
 Note **Timothée Kahn**, Juriste en droit social 675

Doctrines : **Classification conventionnelle de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne – Commentaire des jugements du Conseil de prud'hommes d'Orléans Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019** par **Inès Mef-tah**, Maître de conférences, Université de Strasbourg, UMR 7350 DRES, Institut du travail 772
Conseil de prud'hommes d'Orléans (Sect. Commerce) 18 février 2019 (RG nos 17/00.381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550, 17/551, 17/00.132) 776

COMITÉ D'ENTREPRISE Comité d'établissement – Droit à consultation et à expertise (art. L. 2323-7 CT issu de la loi dite *Rebsamen*, applicable jusqu'au 1^{er} janvier 2018) – Situation économique et financière – Politique sociale, conditions de travail et emploi – Accord d'entreprise prévoyant de mutualiser les consultations au niveau du CCE – Accord pouvant définir les modalités des consultations, mais ne pouvant pas les supprimer – Inopposabilité de l'accord
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 6 juin 2019 (RG n° 17/20.100) 782
 Note **Bénédict Rollin**, Avocate au Barreau de Paris 785

DISCRIMINATIONS (voir aussi Égalité professionnelle)

DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – 1/ Caractérisation d'un service public – 2/ Salariée licenciée pour faute grave pour manquement à l'interdiction patronale de porter le foulard, compte tenu de ses fonctions d'infirmière exercées en contact avec la clientèle – Absence de clause de neutralité prévue au règlement intérieur – Interdiction n'ayant pas été notifiée à d'autres salariés – Absence d'exigence professionnelle essentielle et déterminante relative aux fonctions d'infirmière – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul
Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249) 99
 Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 104

Accord collectif – Salariés de nationalité étrangère à l'Union européenne – Affectation sur certaines lignes en rapport avec la langue et la culture de leur État de nationalité étant prioritaire au traitement de leurs *desiderata* de vols – Rythme de travail spécifique – Différence de traitement ne constituant pas une exigence proportionnée et justifiée par des éléments étranges à toute discrimination – Nullité de l'accord
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 24) 4 octobre 2018 (RG n° 17/16.479) 177
 Note **Sandrine Maillard-Pinon**, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud 179

Réparation intégrale du préjudice – Repositionnement dans le coefficient de rémunération – Office du juge
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p.

n° 17-15.174) 244
 Note **Laure Daviau**, Avocate au Barreau de Marseille 246

Doctrines : **Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidats : un point de vue syndical** par **Anaïs Ferrer**, Responsable du pôle DLAJ de la CGT et **Hélène Viart**, Conseillère confédérale CGT, pôle DLAJ 345

Doctrines : **La « représentation équilibrée » sauvee par les normes européennes et internationales. Observations critiques sous les arrêts de la Cour de cassation du 13 février 2019** par **Mélanie Schmitt**, UMR 7354 DRES, Université de Strasbourg . 351
 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Représentation équilibrée – Conventionnalité de l'art. L. 2314-22-1 ancien du Code du travail au regard des art. 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, des art. 8 et 14 de la CEDH et de l'article 1^{er} de la Convention n° 111 de l'OIT – Obligation répondant à un objectif légitime – Absence d'atteinte disproportionnée au principe de la liberté syndicale et conciliation nécessaire et équilibrée avec le droit fondamental à l'égalité entre les sexes – Conformité aux textes européens et internationaux (oui)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 février 2019 (p. n° 18-17.042, P+B+R+I) 370

Discrimination en raison de la nationalité – Point de départ du délai de prescription de l'action en réparation du préjudice – Révélation – Rupture du contrat de travail
 1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-14.484)** 661
 2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-20.018)** 662
 Note **Isabelle Meyrat**, Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise 664

DROIT ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (voir aussi Protection des représentants du personnel)

Doctrines : **Rupture conventionnelle collective et procédure de licenciement économique : une cohabitation à établir** par **Raphaël Dalmasso**, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, membre de l'IFG 193
 Rupture du contrat de travail Contrôle de l'accord par la Direccte – Employeur devant appliquer les règles impératives en matière de procédure de licenciement économique collectif (consultation du CE et du CHSCT, plan de sauvegarde de l'emploi (non))
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099) 197

Doctrines : **Financement des formations des demandeurs d'emploi : des contradictions de Pôle Emploi aux ambiguïtés de l'accompagnement des chômeurs. À propos du jugement du Tribunal administratif de Paris du 3 avril 2019** par **Laure Camaji**, Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Sud, IDEP 652
 CHÔMAGE Formation professionnelle des chômeurs – Formation préconisée par Pôle Emploi – Demande d'aide individuelle à la formation (AIF) – Refus de Pôle Emploi – Refus non prévu par ses règles internes et absence de preuve que cette formation ne favorisait

pas une reprise d'emploi rapide et durable – Annulation des décisions – Remboursement des frais de formation – Absence d'indemnités réparant le préjudice subi (préjudice non établi)

Tribunal administratif de Paris 3 avril 2019 (n° 18.10043/3-2) 658

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Licenciement – Code de la sécurité intérieure (art. L. 114-2) – RATP – Salarié occupant déjà les fonctions pour lesquelles l'enquête est diligentée (salarié stagiaire statutaire) – Avis d'incompatibilité du ministre – Licenciement – Saisine du tribunal administratif – Obligation du ministre de notifier un avis motivé – Annulation de l'avis
Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 avril 2019 (n° 18/07574) 668
Note **Thierry Renard**, Avocat au Barreau de Paris **671**

DROIT COMPARÉ

Doctrines : **Une utopie sortie du désert ? Le « Code du travail alternatif » en France** par **Wolfgang Daubler**, Professeur de droit à l'Université de Brême **275**

Doctrines : **La fraternité et le droit** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite de l'Université d'Évry, Val d'Essonne **633**

DROIT DISCIPLINAIRE

Salarié ayant été exclu d'un programme de formation destiné à rechercher de futurs responsables de magasin, dont il bénéficiait depuis deux ans et auquel une prime était attachée – Décision de l'employeur fondée sur des retards répétés et non justifiés – Décision constituant une sanction disciplinaire (non) – Réintégration dans le programme de formation et dommages-intérêts pour défaut de procédure disciplinaire (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 4 juillet 2018 (p. n° 17-16.629) 41

Note **Paul Darves-Bornoz**, Avocat au Barreau d'Anenecy **42**

PROCÉDURE

Mise à pied conservatoire – Engagement de la procédure de licenciement 7 jours après la notification de la mise à pied – Absence de motif de nature à justifier ce délai – Mise à pied constituant une sanction disciplinaire (oui) – Application de la règle de non-cumul des sanctions – Licenciement sans cause réelle et sérieuse
Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 mai 2019 (p. n° 18-11.669) 537

Note **Bernard Augier**, Vice-président Conseil de prud'hommes Lyon **538**

DROIT PÉNAL DU TRAVAIL

SYNDICATS PROFESSIONNELS Fonctionnement – Activités – Tract – Diffusion par voie électronique – Accord d'entreprise ayant attribué la transmission de ces documents aux organisations syndicales sans la réserver aux seuls délégués syndicaux – Interdiction faite à un membre d'une section syndicale de diffuser un tract électronique dans le cadre d'un accord d'entreprise – Délit d'entrave (oui)

Cour de cassation (Ch. Crim.) 9 avril 2019 (p. n° 18-80.921) 479

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris **481**

DROIT SOCIAL GÉNÉRAL

Doctrines : **Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne **58**

Hommage à Jean-Maurice Verdier par **Manuela Grévy** et **Isabelle Meyrat** **57**

Document : **Au sujet du livre Libérer le travail** par **Pascal Rennes**, Directeur honoraire du travail **86**

43^e COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA COMMISSION DE DROIT SOCIAL DU SAF

1^{er} décembre 2018

DIGITALISATION DU TRAVAIL – DES SOURIS ET DES HOMMES

INTRODUCTION

Introduction générale par **David Métin**, Avocat au Barreau de Versailles **121**

1. ACCÉDER AUX DONNÉES PERSONNELLES ET CONTRÔLER LEUR GESTION

De la souveraineté de l'individu sur ses données personnelles à l'heure du RGPD par **Marie-France Mazars**, Doyen honoraire de la Cour de cassation, Vice-président délégué de la CNIL **123**

2. TRACER LA FRONTIÈRE ENTRE SPHÈRES PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Déconnecter les sphères personnelle et professionnelle : un leurre clinique et politique par **Antoine Duarte**, Psychologue et chercheur à l'Institut psycho-dynamique du travail (IPDT-ASTI) **128**

Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent par **Rachel Spire**, Avocate au Barreau de Paris **135**

3. MOBILISER LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU COLLECTIF

La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique par **Delphine Borgel**, Avocate au Barreau de Paris **141**

4. REDONNER DU SENS AU TRAVAIL À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Les conséquences des transformations digitales et organisationnelles sur les métiers et la santé des salariés par **Frédéric Doniczka**, Intervenant en santé au travail **148**

5. TRACER LA FRONTIÈRE DU TRAVAIL FACE À LA MONDIALISATION DIGITALE

Défendre le salarié quand la digitalisation intensifie la mondialisation par **Isabelle Teraud**, Avocate au Barreau du Val-de-Marne **154**

Mondialisation digitale des groupes et de leurs filiales : les enjeux pour les salariés et leurs représentants par **Alexandre Perrin**, Expert auprès des comités d'entreprise **160**

6. MAÎTRISER LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LE CONTENTIEUX

Le contentieux à l'épreuve du numérique par **Éric Alt**, Juge départiteur, membre du Syndicat de la magistrature **164**

Enjeux démocratiques de la justice numérique par **Aline Chanu**, Avocate au Barreau de Paris, membre de la Commission de droit social du SAF 169

Paul Bouchet, avocat et compagnon du mouvement syndical par **Pierre Héritier**, ancien responsable de la CFDT, co-fondateur du Forum syndical européen, co-fondateur de Lasaire et **Antoine Jeammaud**, Ancien professeur de droit aux Universités de Saint-Etienne et Lyon-2, co-fondateur de « Critique du droit », administrateur du Centre culturel de Goutelas 273

Doctrines : **Une utopie sortie du désert ? Le « Code du travail alternatif » en France** par **Wolfgang Daubler**, Professeur de droit à l'Université de Brême 275

Doctrines : **Du louage d'ouvrage au contrat de travail, une autre histoire du droit du travail** par **Claude Didry**, Directeur de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS) 545

Doctrines : **Droit commun des contrats et contrat de travail** par **Charlotte Goldie-Genicon**, Professeur à l'Université de Nantes, Directrice du Master 2 Droit notarial et du DSN 553

Doctrines : **Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ?** par **Claire Magord**, Maître de conférences en droit, IUT GEA, Université de Poitiers et **Julien Icard**, Professeur à l'École polytechnique Hauts-de-France 605

Doctrines : **La fraternité et le droit** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite de l'Université d'Évry, Val d'Essonne 633

Doctrines : **Les sciences de gestion à la rescousse du droit du travail ?** par **Vincent Bonnin**, Maître de conférences en droit privé, Université de Poitiers, Équipe de recherche en droit privé (ERDP EA 1230) ... 647

Doctrines : **Classification conventionnelle de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne – Commentaire des jugements du Conseil de prud'hommes d'Orléans Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019** par **Inès Mef-tah**, Maître de conférences, Université de Strasbourg, UMR 7350 DRES, Institut du travail 772

Conseil de prud'hommes d'Orléans (Sect. Commerce) 18 février 2019 (RG nos 17/00.381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550, 17/551, 17/00.132) 776

DROIT SOCIAL EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Résiliation judiciaire prononcée aux torts de l'employeur produisant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse – Conformité du barème impératif d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. L. 1253-3 du Code du travail) à l'art. 24 de la Charte sociale européenne et à l'art. 10 de la Convention n° 158 de l'OIT (non) – Application du barème aux indemnités attribuées au salarié (non)

Conseil de prud'hommes de Troyes 13 décembre 2018 (RG n° 18/00.036) 48

Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 52

Doctrines : **Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne 58

DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul

Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249) 99

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 104

Chroniques de droit social international et européen. Sous la responsabilité d'Alexandre Charbonneau, Konstantina Chatzilaou, Valérie Lacoste-Mary, Emmanuel Lafuma, Jérôme Porta

Reconnaissance du droit à congé comme droit fondamental de l'UE : la fin du feuilleton du droit à congés payés ?

CONGÉS PAYÉS – Indemnisation du congé non pris en cas de cessation de la relation de travail lorsque le travailleur n'a pas demandé à bénéficier de son congé – Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, art. 7 – Obligation d'interprétation conforme du droit national

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-619/16) 258

CONGÉS PAYÉS – Indemnisation du congé non pris en cas de décès du travailleur – Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, art. 7 – Obligation d'interprétation conforme du droit national – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, art. 31 § 2 – Invocabilité dans le cadre d'un litige entre particuliers

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-569/16) 258

Cour de justice de l'Union européenne 6 novembre 2018 (aff. C-570/16) 258

Note **Valérie Lacoste-Mary**, Université de Bordeaux COMPTRASEC, UMR 5114 259

Les clauses de désignation au crible du Comité européen des droits sociaux

ASSURANCES SOCIALES – Protection sociale complémentaire d'entreprise – Choix d'un organisme assureur – Clauses de désignation contenues dans les accords collectifs de branche attribuant la gestion du dispositif de protection sociale à un ou plusieurs organismes – Interdiction instaurée par l'art. L. 912-1 du Code de la Sécurité sociale – Violation de l'art. 6 § 2 de la Charte sociale européenne

Comité européen des droits sociaux Décision sur le bien-fondé du 3 juillet 2018 (rendue publique le 26 novembre 2018) (réclamation n° 118/2015/ 262

Note **Konstantina Chatzilaou**, Université de Cergy-Pontoise 264

COMITÉ D'ENTREPRISE Attributions économique – Consultation – Groupe de sociétés multinational – Offre publique d'acquisition sur les titres de la société-mère – Siège de la société-mère aux Pays-Bas – Absence de comité d'entreprise européen – Société-fille de droit français, filiale à 99 % – Obligation de consulter le comité central d'entreprise de la société-fille

Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p.

n° 18-14.520, P+B+R+I)	319	Doctrine : Le temps, le temps, le temps et rien d'autre À propos de la décision du Comité européen des droits sociaux sur l'aménagement du temps de travail sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans par Valérie Lacoste-Mary , Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux, COMP-TRASEC UMR 5114 Institut du travail	512
Note Michèle Bonnechère , Professeur émérite à l'Université d'Evry, Val d'Essonne	322	DURÉE DU TRAVAIL Aménagement du temps de travail ou modulation – 1/ Période de référence supérieure à 1 an et pouvant atteindre 3 ans permise par l'art. L. 3121-41 du Code du travail instauré par la loi 2016-1088 du 8 août 2016 – Absence de caractère raisonnable – Violation de l'art. 4 § 2 de la Charte sociale européenne – 2/ Délai d'information du salarié en cas de modification des dates des périodes hautes et basses – Information dans un délai raisonnable et, à défaut de précisions prévues par accord collectif, application d'un délai de 7 jours (art. L. 3121-42 et L. 3121-47) – Garanties appropriées – Conformité à l'art. 4 § 2 de la Charte	
DURÉE DU TRAVAIL Directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail – Durée hebdomadaire maximale de 48 heures de travail au cours de la période de référence d'une semaine (articles L. 3121-35 et 31.21-36 dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2016-10858 du 8 août 2016, devenus L. 3121-20 et L. 3121-22) – Définition de la période de sept jours – Semaine civile – Non-contrariété du droit français avec les exigences du droit de l'Union		Comité européen des droits sociaux 18 octobre 2018 (Réclamation n° 154/2017)	516
Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 décembre 2018 (p. n° 17-17.680, Publié)	325	RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Licenciement sans cause réelle et sérieuse – Indemnités – Barème impératif de l'art. L. 1253-3 du Code du travail – 1/ Compatibilité d'une disposition de droit interne avec les normes européennes et internationales pouvant faire l'objet d'une demande d'avis – Condition – Examen impliquant un contrôle abstrait ne nécessitant pas l'analyse d'éléments de fait relevant de l'office du juge du fond – 2/ Art. 24 de la Charte sociale européenne – Effet direct en droit interne dans un litige entre particuliers (non) – 3/ Compatibilité avec l'art. 10 de la Convention n° 158 de l'OIT (oui)	
Note Marianne Girier-Timsit , Conseillère confédérale DLAJ, Doctorante à l'Université Paris-Nanterre ...	326	Cour de cassation (Formation plénière pour avis) 17 juillet 2019 (demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Louviers n° 19-70.010 et 15.012 P+B+R+I)	539
Erratum	660	Cour de cassation (Formation plénière pour avis) 17 juillet 2019 (demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Toulouse n° 19-70.011 et 15.013 P+B+R+I)	541
Doctrine : La « représentation équilibrée » sauvee par les normes européennes et internationales. Observations critiques sous les arrêts de la Cour de cassation du 13 février 2019 par Mélanie Schmitt , UMR 7354 DRES, Université de Strasbourg .	351	NDLR	542
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Représentation équilibrée – Conventionalité de l'art. L. 2314-22-1 ancien du Code du travail au regard des art. 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, des art. 8 et 14 de la CEDH et de l'article 1^{er} de la Convention n° 111 de l'OIT – Obligation répondant à un objectif légitime – Absence d'atteinte disproportionnée au principe de la liberté syndicale et conciliation nécessaire et équilibrée avec le droit fondamental à l'égalité entre les sexes – Conformité aux textes européens et internationaux (oui)		LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Licenciement – Code de la sécurité intérieure (art. L. 114-2) – RATP – 1^{ère} espèce : salarié occupant déjà les fonctions pour lesquelles l'enquête est diligentée (salarié stagiaire statutaire) – Avis d'incompatibilité du ministre – Licenciement – Saisine du tribunal administratif – Obligation du ministre de notifier un avis motivé – Annulation de l'avis – 2^{ème} espèce : demande de mobilité – Salarié occupant déjà un poste sensible – Avis d'incompatibilité du ministre de l'Intérieur – Licenciement – Saisine des prud'hommes en référé – Absence d'information par l'employeur relative à l'enquête diligentée et de notification par le ministre d'un avis motivé – Droit à un recours effectif – Atteinte à une liberté fondamentale constituant un trouble manifestement illicite – Annulation du licenciement – Réintégration	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 février 2019 (p. n° 18-17.042, P+B+R+I)	370	1^{ère} espèce : Tribunal administratif de Paris (Section 3 – Ch. 2) 7 juin 2019 (n° 19.02925/3-2)	666
LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Esclavage moderne et travail indignes – Victime d'une situation de travail forcé ou d'un état de servitude – Indemnisation – Responsabilité extracontractuelle de l'employeur – Droit à la réparation intégrale du préjudice tant moral qu'économique – Victime mineure pouvant se prévaloir d'un préjudice aggravé		2^{ème} espèce : Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 avril 2019 (n° 18/07574)	668
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 16-20.490, P+B+R+I)	394	Note Thierry Renard , Avocat au Barreau de Paris	671
Note Hervé Guichaoua , Juriste en droit social, ancien Directeur du travail	396		
Doctrine : Négociateur la représentation collective en droit de l'Union européenne par Mélanie Schmitt , UMR 7354 DRES Université de Strasbourg	438		
Doctrine : Présomption de justification des différences de traitement d'origine conventionnelle : touchée, mais pas coulée ! À propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2019 par Ylias Ferkane , Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre	489		
Égalité de traitement – Différences opérées par voie de convention ou d'accord collectif – Présomption de justification – Caractère général (non) – Domaine – Application aux domaines où est mis en œuvre le droit de l'Union européenne (non)			
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-11.970)	495		

CONGÉS PAYÉS Congés payés annuels non pris – Directive 2003/88 – Finalité – Versement au salarié d'une indemnité de congés annuelle de 10 % de sa rémunération – Charge de la preuve de la prise des congés reposant sur l'employeur

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 mai 2019 (p. n° 17-27.448, Publié) 677
Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 678

Doctrine : **Tant d'hermine pour une validation aussi contestable du barème Macron** par **Michel Henry**, Avocat au Barreau de Paris et **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 695

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Barème impératif d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse de l'art. L.1235-3 du Code du travail – Conformité ou non-conformité à différentes conventions internationales – Non-application du barème – Octroi d'une réparation appropriée (5 espèces)

1^{ère} espèce : **Cour d'appel de Reims (Ch. Soc.) 25 septembre 2019** (RG n° 19/00.003) 710

2^{ème} espèce : **Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 3) 18 septembre 2019** (RG n° 17/06.676) 719

3^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Limoges 1^{er} octobre 2019** (RG n° 19/00.0116) 722

4^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes du Havre 10 septembre 2019** (RG n° 78/00.413) 724

5^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Grenoble (Départage) 22 juillet 2019** (RG n° 18/00.267) 728

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (voir aussi Discriminations)

Doctrine : **Présomption de justification des différences de traitement d'origine conventionnelle : touchée, mais pas coulée ! À propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2019** par **Ylias Ferkane**, Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre 489

Égalité de traitement – Différences opérées par voie de convention ou d'accord collectif – Présomption de justification – Caractère général (non) – Domaine – Application aux domaines où est mis en œuvre le droit de l'Union européenne (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-11.970) 495

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES (voir aussi Unité économique et sociale)

Représentativité – Critères – Transparence financière – Publication des comptes – Obligation d'approbation des comptes par l'organisme statutaire compétent

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 748

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 750

Note **Michel Faivre-Picon**, Membre du Comité régional CGT – Bourgogne Franche-Comté et **Tristan Chevalier**, Juriste FSPBA-CGT 751

CADRE DE L'ÉLECTION

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des

établissements – Décision unilatérale de l'employeur prévue à l'art. L. 2312-4 du Code du travail – 1/ Obligation d'engager des négociations sincères et loyales au préalable (oui) – 2/ Contestation de la décision unilatérale auprès du Dirrecte prévue à l'art. R. 2313-1 du Code du travail – Délai de recours de 15 jours non opposable aux organisations syndicales en l'absence de négociation préalable sincère et loyale

Tribunal d'instance de Lyon (Pôle 2) 7 septembre 2018 (RG n° 11-18-002.834) 26

Note **Dominique Holle**, animateur DLAJ, Union départementale CGT Puy-de-Dôme 30

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Mise en place – Établissements distincts – Détermination par accord d'entreprise (art. L. 2313-2) – Contrôle du juge – Primauté de l'autonomie conventionnelle – Limites – 1/ Fraude des signataires consistant à la fixation des établissements dans le seul but de garantir leur implantation et leur élection – 2/ Abus de droit tenant à un découpage contraire aux intérêts des salariés, ne garantissant pas un fonctionnement efficient des CSE et ne permettant pas d'exercer au mieux leurs attributions

Tribunal de grande instance de Paris 6 novembre 2018 (RG n° 18/06.526) 93

Note **Hélène Viart**, Conseillère confédérale, DLAJ 95

Doctrine : **L'établissement distinct au sens du comité social et économique : à nouvelles institutions, nouvelles approches ?** par **Laurent Milet**, Rédacteur en chef de la revue « Pratique de droit social », Professeur associé à l'Université Paris-Sud .. 302

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Établissements distincts – Détermination du nombre et du périmètre des établissements – Décision unilatérale – 1/ Exigence d'une tentative locale de négociation au préalable – 2/ Notification – Modalités – Information spécifique et préalable à l'organisation des élections, faute de quoi le délai de contestation ne court pas – 3/ Élections organisées en dépit de la suspension légale du processus électoral et de la prorogation légale des mandats – Demande d'annulation de la part des organisations syndicales ayant saisi le Direccte d'une demande de détermination des établissements distincts – Demande devant être formée dans le délai de contestation des élections courant à compter de la décision du Direccte

Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-22.9418) 314

CANDIDATURE – ÉLECTORAT – ÉLIGIBILITÉ

Doctrine : **Représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes de candidats : un point de vue syndical** par **Anais Ferrer**, Responsable du pôle DLAJ de la CGT et **Hélène Viart**, Conseillère confédérale CGT, pôle DLAJ 345

Doctrine : **La « représentation équilibrée » sauvee par les normes européennes et internationales. Observations critiques sous les arrêts de la Cour de cassation du 13 février 2019** par **Mélanie Schmitt**, UMR 7354 DRES, Université de Strasbourg . 351

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Représentation équilibré – Conventionnalité de l'art. L. 2314-22-1 ancien du Code du travail au regard des art. 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, des art. 8 et 14 de la CEDH et de l'article 1^{er} de la Convention

- n° 111 de l'OIT – Obligation répondant à un objectif légitime – Absence d'atteinte disproportionnée au principe de la liberté syndicale et conciliation nécessaire et équilibrée avec le droit fondamental à l'égalité entre les sexes – Conformité aux textes européens et internationaux (oui)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 février 2019 (p. n° 18-17.042, P+B+R+I) 370

EMBAUCHE ET ESSAIS

- Doctrine : **Durées conventionnelles d'essai, autonomie collective et accessibilité de la loi** par **Sébastien Tournaux**, Professeur à la faculté de droit de Bordeaux, COMPTRASEC UMR CNR 5114 373
 CONTRAT DE TRAVAIL Période d'essai – Durée maximale – Conventions collectives – Application de la loi dans le temps – Dispositions transitoires – Ordre public – Principe de faveur (non)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 mars 2019 (p. n° 17-22.783) 377

EMPLOI (voir aussi Licenciement économique)

- Le CDI, un contrat sans terme ?** par **Dirk Baugard**, Professeur à l'Université Paris-8 – Vincennes Saint-Denis (COMUE Paris-Lumières) 581

- Doctrine : **Le revenu universel, une alternative au contrat de travail ?** par **Claire Magord**, Maître de conférences en droit, IUT GEA, Université de Poitiers et **Julien Icard**, Professeur à l'École polytechnique Hauts-de-France 605

EMPLOYEUR – ENTREPRISE – GROUPE (voir aussi Contrat de travail – Définition du rapport salarial)

- Doctrine : **Le salariat des plateformes. À propos de l'arrêt TakeEatEasy** par **Emmanuel Dockès**, Professeur à l'Université Paris-Nanterre 8

- Mémoire en intervention volontaire de la CGT dans l'affaire *TakeEatEasy* (extraits) par **SCP Thouvenin, Coudray, Grévy**, Avocat à la Cour de cassation 22

- CONTRAT DE TRAVAIL Livreur à vélo sous statut d'indépendant ayant conclu un contrat de prestation de services avec une société utilisant une plateforme informatique permettant de mettre en relation restaurateurs, clients et livreurs à vélo – Livreur soumis à un système de géolocalisation et au pouvoir de sanction de la société – Pouvoir de direction et de contrôle de l'exécution de la prestation caractérisant un lien de subordination (oui) – Requalification en contrat de travail
Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 novembre 2018 (p. n° 17-20.079 P+B+R+I) 31
 Note **Catherine Courcol-Bouchard**, Premier avocat général à la Cour de cassation 32

- Doctrine : **Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne 58

- Document : **Au sujet du livre Libérer le travail** par **Pascal Rennes**, Directeur honoraire du travail 86

- Doctrine : **Défendre le salarié quand la digitalisation intensifie la mondialisation** par **Isabelle Tauraud**, Avocate au Barreau du Val-de-Marne 154
 Doctrine : **Mondialisation digitale des groupes et de leurs filiales : les enjeux pour les salariés et leurs représentants** par **Alexandre Perrin**, Expert auprès des comités d'entreprise 160

- Doctrine : **Responsabilité dans les groupes de sociétés, un double changement de braquet : de la faute à la fraude et du délictuel au contractuel. À propos de l'arrêt Schneider Electric de la Cour d'appel de Grenoble du 8 novembre 2018** par **Claire Gallon**, Avocate au Barreau de Paris 203
 LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE Demande dirigée contre la société-mère – Caractérisation d'une fraude – Transfert irrégulier du contrat de travail opposable au salarié – Indemnité de rupture fondée sur la responsabilité civile délictuelle et contractuelle de la société dominante – Préjudice résultant de l'absence de recherche de reclassement dans le groupe – Compétence de la juridiction prud'homale
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B) 8 novembre 2018 (RG n° 17/02.199) 208

- Doctrine : **Unité économique et sociale : la Cour de cassation fait sauter le verrou de la personnalité morale des entités la composant** par **Sophie Humbert**, Avocate au Barreau de Paris 294
 UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE Définition – Dans un groupe de sociétés – UES pouvant être reconnue entre des entités juridiquement distinctes qu'elles soient ou non dotées de la personnalité morale (ex. : succursales)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 16-27.690, P+B+R+I) 300

- COMITÉ D'ENTREPRISE Attributions économique – Consultation – Groupe de sociétés multinational – Offre publique d'acquisition sur les titres de la société-mère – Siège de la société-mère aux Pays-Bas – Absence de comité d'entreprise européen – Société-fille de droit français, filiale à 99 % – Obligation de consulter le comité central d'entreprise de la société-fille
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 18-14.520, P+B+R+I) 319
 Note **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne 322

- Doctrine : **Du louage d'ouvrage au contrat de travail, une autre histoire du droit du travail** par **Claude Didry**, Directeur de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS) 545

- Doctrine : **Statut des détenus travailleurs : le contrat, greffe impossible ou clef de voûte ?** par **Philippe Auvergnon**, Directeur de recherche au CNRS, COMPTRASEC UMR 5114 CNRS – Université de Bordeaux 570

- Doctrine : **Le modèle du contrat de travail au défi des plateformes numériques** par **Barbara Gomes**, Docteure en droit privé, Collaboratrice parlementaire 599

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE Entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire – Annulation de la décision du Direccte d'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi – Attribution de l'indemnité de l'article L.1234-58 II du Code du travail au moins égale aux salaires des six derniers mois – Indemnité étant due quel que soit le motif d'annulation de la décision ayant procédé à la validation ou à l'homologation et se cumulant avec l'indemnité de licenciement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-26.132, Publié)	252
Note Xavier Médeau , Avocat au Barreau des Ardennes	254

ENTREPRISES PUBLIQUES

APPLICATION D'UN STATUT

DISCRIMINATION Discrimination en raison de la nationalité – Point de départ du délai de prescription de l'action en réparation du préjudice – Révélation – Rupture du contrat de travail

1 ^{ère} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-14.484)	661
2 ^{ème} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-20.018)	662
Note Isabelle Meyrat , Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise	664

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Licenciement – Code de la sécurité intérieure (art. L.114-2) – RATP – 1^{ère} espèce : salarié occupant déjà les fonctions pour lesquelles l'enquête est diligentée (salarié stagiaire statutaire) – Avis d'incompatibilité du ministre – Licenciement – Saisine du tribunal administratif – Obligation du ministre de notifier un avis motivé – Annulation de l'avis – 2^{ème} espèce : demande de mobilité – Salarié occupant déjà un poste sensible – Avis d'incompatibilité du ministre de l'Intérieur – Licenciement – Saisine des prud'hommes en référé – Absence d'information par l'employeur relative à l'enquête diligentée et de notification par le ministre d'un avis motivé – Droit à un recours effectif – Atteinte à une liberté fondamentale constituant un trouble manifestement illicite – Annulation du licenciement – Réintégration

1 ^{ère} espèce : Tribunal administratif de Paris (Section 3 – Ch. 2) 7 juin 2019 (n° 19.02925/3-2)	666
2 ^{ème} espèce : Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 avril 2019 (n° 18/07574)	668
Note Thierry Renard , Avocat au Barreau de Paris ...	671

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par **Pierre-Yves Gadhoum**, Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP

795	FONCTION PUBLIQUE Recrutement par contrat de droit privé en l'absence de concours – Agents de direction – Atteinte aux principes d'égalité et de continuité du service public (non)
798	Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018
804	Note

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS

DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – 1/ Caractérisation d'un service public – Service de santé au travail relevant d'une mission d'intérêt général, mais absence de mission confiée par l'administration, de prérogative de puissance publique ou de contrôle – Application des principes de laïcité et de neutralité (non) – 2/ Salariée licenciée pour faute grave pour manquement à l'interdiction patronale de porter le foulard, compte tenu de ses fonctions d'infirmière exercées en contact avec la clientèle – Absence de clause de neutralité prévue au règlement intérieur – Interdiction n'ayant pas été notifiée à d'autres salariés – Absence d'exigence professionnelle essentielle et déterminante relative aux fonctions d'infirmière – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul

Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249)	99
Note Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au Barreau de Paris	104

Doctrines : **Contrat et fonction publique : « je t'aime, moi non plus »** par **Sylvain Niquège**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut Léon Duguit

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par Pierre-Yves Gadhoum , Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP	795
FONCTION PUBLIQUE Recrutement par contrat de droit privé en l'absence de concours – Agents de direction – Atteinte aux principes d'égalité et de continuité du service public (non)	
Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018	798
Note	804

FORMATION PROFESSIONNELLE

DROIT DISCIPLINAIRE Salarié ayant été exclu d'un programme de formation destiné à rechercher de futurs responsables de magasin, dont il bénéficiait depuis deux ans et auquel une prime était attachée – Décision de l'employeur fondée sur des retards répétés et non justifiés – Décision constituant une sanction disciplinaire (non) – Réintégration dans le programme de formation et dommages-intérêts pour défaut de procédure disciplinaire (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 4 juillet 2018 (p. n° 17-16.629)	41
Note Paul Darves-Bornoz , Avocat au Barreau d'Anenecy	42

Doctrines : Financement des formations des demandeurs d'emploi : des contradictions de Pôle Emploi aux ambiguïtés de l'accompagnement des chômeurs. À propos du jugement du Tribunal administratif de Paris du 3 avril 2019 par Laure Camaji , Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Sud, IDEP	652
CHÔMAGE Formation professionnelle des chômeurs – Formation préconisée par Pôle Emploi – Demande d'aide individuelle à la formation (AIF) – Refus de Pôle Emploi – Refus non prévu par ses règles internes	

et absence de preuve que cette formation ne favorise pas une reprise d'emploi rapide et durable – Annulation des décisions – Remboursement des frais de formation – Absence d'indemnités réparant le préjudice subi (préjudice non établi)

Tribunal administratif de Paris 3 avril 2019 (n° 18.10043/3-2) 658

GRÈVE

1/ Action devant le TGI – Compétence du juge des référés pour apprécier son caractère licite (non) – 2/ Caractérisation de l'urgence – Mouvement de grève ayant débuté trois mois avant la saisine – Urgence (non) – 3/ Trouble manifestement illicite – Conséquences sur le fonctionnement et l'économie de l'entreprise, ainsi que sur les clients ne constituant pas un trouble manifestement excessif – Dommage imminent – 4/ Établissement « Seveso seuil haut » – Permanence des personnels pour assurer le fonctionnement minimum selon les directives de la direction permettant d'assurer la sécurité

Tribunal de grande instance de Grenoble (référé) 5 juillet 2018 (RG n° 18/00.696) 110

Note **Dominique Holle**, animateur DJAJ, Union départementale CGT Puy-de-Dôme 112

DÉCLENCHEMENT

Secteurs publics

1/ Contestation patronale – Procédure – Référé d'heure à heure et de l'art. 8096 CPC – Moyens de nullité tenant à l'absence de tentative de résolution amiable et de communication de la requête – 2/ Préavis – Champ d'application – Entreprise privée chargée de la gestion d'un service public – Activité de mise à disposition de vélos en libre-service réalisée pour le compte de communes – Application (oui) – Salariés pouvant légitimement ignorer l'existence d'un préavis – Trouble manifestement illicite (oui) – 3/ Atteintes à la liberté du travail – Blocage des véhicules et des personnes – Trouble manifestement illicite (oui) – 4/ Recours à l'intérim – Trouble manifestement illicite imputable à l'employeur (oui)

Tribunal de grande instance de Paris (Référé) 14 mai 2018 (RG n° 18/53.707) 328

Note **Karine Thiebault**, Avocate au Barreau de Lyon 335

Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par **Pierre-Yves Gadhoun**, Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP 795

Fonction publique – Fonctionnaires territoriaux – 1/ Possibilité d'encadrement par une autorité territoriale – Conditions – 2/ Obligations des agents – Préavis – Exercice jusqu'à la fin du service – Atteinte au droit de grève (non)

Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018 798

Note 804

RÉMUNÉRATION

Statut des cheminots SNCF – Application du règlement interne RH 00131 – Séquences de deux jours de grève consécutifs alternant avec trois journées de reprise du travail – Retenue sur salaire – Absence de cumul de chaque période de grève – Décompte dans le cadre de chaque période de grève successive

Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 16 mai 2019 (RG n° 18/16.682) 620
Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 624

HARCÈLEMENT MORAL

INAPTITUDE Salarié protégé – Licenciement suite à autorisation administrative – 1/ Juge ne pouvant prononcer la résiliation judiciaire du contrat de travail postérieurement au licenciement, y compris lorsque la demande est antérieure à la rupture – 2/ Manquement de l'employeur à son obligation de sécurité – Harcèlement moral – Demande d'indemnités pour rupture abusive fondée sur ce manquement – Compétence du juge judiciaire (oui)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-17.985) 114

Note **Ivan Masanovic**, Avocat au Barreau de Paris 116

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Rupture conventionnelle homologuée – Existence de faits de harcèlement moral n'affectant sa validité qu'en présence d'un vice du consentement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 janvier 2019 (p. n° 17-21.550, Publié) 255

Note **Hervé Gosselin**, ancien Conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation 255

Harcèlement sexuel – Propos et comportements à connotation sexuelle répétés par le supérieur hiérarchique – Faits précis et concordants permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral – Inaptitude consécutive aux agissements constitutifs de harcèlement sexuel et moral – Nullité du licenciement pour inaptitude – Durée du travail – Nullité de la convention de forfait – Rappel de salaire en paiement d'heures supplémentaires – Harcèlement sexuel en milieu spécifique des petites associations de spectacles vivants – Violation par l'employeur de l'obligation de sécurité de résultat – Porosité des sphères professionnelle et personnelle

1^{ère} espèce : **Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019 (RG n° 16/01.917) 738**

2^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Paris (Départage) 13 septembre 2019 (RG n° 16/06.636) 742**

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 746

HARCÈLEMENT SEXUEL

Propos et comportements à connotation sexuelle répétés par le supérieur hiérarchique – Faits précis et concordants permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral – Inaptitude consécutive aux agissements constitutifs de harcèlement sexuel et moral – Nullité du licenciement pour inaptitude – Durée du travail – Nullité de la convention de forfait – Rappel de salaire en paiement d'heures supplémentaires – Harcèlement sexuel en milieu spécifique des petites associations de spectacles vivants – Violation par l'employeur de l'obligation de sécurité de résultat – Porosité des sphères professionnelle et personnelle

1^{ère} espèce : **Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019 (RG n° 16/01.917) 738**

2^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Paris (Départage) 13 septembre 2019 (RG n° 16/06.636) 742**

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 746

HEURES SUPPLÉMENTAIRES (voir Temps de travail)

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (voir aussi Santé au travail ; voir aussi CHSCT)

RÉGLEMENTATION

ACCIDENT DU TRAVAIL Faute inexcusable de l'employeur – Manquement à l'obligation de sécurité – Risques psychosociaux – Mise en concurrence des salariés (*benchmark*) – Objectifs ressentis par les salariés comme inatteignables – Pression par ricochet
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. A) 25 septembre 2018 (RG n° 16/04.373) 233
Note **Pauline Le Bourgeois**, Avocate au Barreau de Toulouse 236

Doctrine : **De l'alibi au simulacre. Brèves réflexions sur l'articulation des comités sociaux et économiques et des commissions santé, sécurité et conditions de travail** par **Jacques Déchoz**, Inspecteur du travail, Docteur en philosophie 286

RESPONSABILITÉS

Doctrine : **Préjudice d'anxiété : l'amiante et au-delà – Sur un changement de cap jurisprudentiel** par **Patrice Adam**, Professeur à l'Université de Lorraine 681
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES Amiante – Réparation – Préjudice d'anxiété – Salarié devant nécessairement avoir travaillé dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 modifié (non) – Admission de l'action sur le fondement des règles de droit commun érigissant l'obligation de sécurité de l'employeur (4 espèces)
1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ass. Plén.) 5 avril 2019** (p. n° 18-17.442) 687
2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019** (p. n° 17-24.879) 689
3^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019** (p. nos 17-18.311 à 17-18.349) 691
4^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 septembre 2019** (p. nos 17-26.879 à 17-26.883 et 17-26.885 à 17-26.895 et 18-10.100) 692

INAPTITUDE

Salarié protégé – Licenciement suite à autorisation administrative – 1/ Juge ne pouvant prononcer la résiliation judiciaire du contrat de travail postérieurement au licenciement, y compris lorsque la demande est antérieure à la rupture – 2/ Manquement de l'employeur à son obligation de sécurité – Harcèlement moral – Demande d'indemnités pour rupture abusive fondée sur ce manquement – Compétence du juge judiciaire (oui)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-17.985) 114
Note **Ivan Masanovic**, Avocat au Barreau de Paris 116

HARCÈLEMENTS Harcèlement sexuel – Propos et comportements à connotation sexuelle répétés par le supérieur hiérarchique – Faits précis et concor-

dants permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral – Inaptitude consécutive aux agissements constitutifs de harcèlement sexuel et moral – Nullité du licenciement pour inaptitude
1^{ère} espèce : **Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019** (RG n° 16/01.917) 738
2^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Paris (Départage) 13 septembre 2019** (RG n° 16/06.636) 742
Note **Marie-France Bied-Charretton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 746

Accident du travail et maladie professionnelle – Régime de l'inaptitude professionnelle – Article L.1226-6 du Code du travail – Non-application aux rapports entre un employeur et un salarié victime d'un accident du travail survenu au service d'un autre employeur – Application au salarié dont le contrat de travail est transféré en application de l'article L.1224-1 – Transfert légal – Non-application au salarié dont le contrat de travail est poursuivi en application d'une clause conventionnelle de garantie d'emploi au transfert conventionnel – Inégalité de traitement
Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 18-40.048) 789
Note **Cédric de Romanet**, Avocat, TTLA & Associés ... 789

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – NTIC

Doctrine : **Le Règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et organisations syndicales** par **Christophe Baumgarten**, Avocat au Barreau de Bobigny et **Jean-Baptiste Merlateau**, Formateur auprès des représentants du personnel 1

43E COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA COMMISSION DE DROIT SOCIAL DU SAF

1^{er} décembre 2018

DIGITALISATION DU TRAVAIL – DES SOURIS ET DES HOMMES

INTRODUCTION

Introduction générale par **David Métin**, Avocat au Barreau de Versailles 121

1. ACCÉDER AUX DONNÉES PERSONNELLES ET CONTRÔLER LEUR GESTION

De la souveraineté de l'individu sur ses données personnelles à l'heure du RGPD par **Marie-France Mazars**, Doyen honoraire de la Cour de cassation, Vice-président délégué de la CNIL 123

2. TRACER LA FRONTIÈRE ENTRE SPHÈRES PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Déconnecter les sphères personnelle et professionnelle : un leurre clinique et politique par **Antoine Duarte**, Psychologue et chercheur à l'Institut psycho-dynamique du travail (IPDT-ASTI) 128

Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent par **Rachel Spire**, Avocate au Barreau de Paris 135

3. MOBILISER LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU COLLECTIF

La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique par **Delphine Borgel**, Avocate au Barreau de Paris 141

4. REDONNER DU SENS AU TRAVAIL À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Les conséquences des transformations digitales et organisationnelles sur les métiers et la santé des salariés par **Frédéric Doniczka**, Intervenant en santé au travail 148

5. TRACER LA FRONTIÈRE DU TRAVAIL FACE À LA MONDIALISATION DIGITALE

Défendre le salarié quand la digitalisation intensifie la mondialisation par **Isabelle Teraud**, Avocate au Barreau du Val-de-Marne 154

Mondialisation digitale des groupes et de leurs filiales : les enjeux pour les salariés et leurs représentants par **Alexandre Perrin**, Expert auprès des comités d'entreprise 160

6. MAÎTRISER LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LE CONTENTIEUX

Le contentieux à l'épreuve du numérique par **Éric Alt**, Juge départiteur, membre du Syndicat de la magistrature 164

Enjeux démocratiques de la justice numérique par **Aline Chanu**, Avocate au Barreau de Paris, membre de la Commission de droit social du SAF 169

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Géolocalisation – Contrôle de la durée du travail – Conditions d'utilisation – Incompatibilité avec une liberté dans l'organisation du travail – Exigence de proportionnalité – Office du juge

Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-14.631, Publié) 398

Note **Karim Hamoudi**, Avocat au Barreau de Paris et **Isabelle Meyrat**, Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise 398

INSPECTION DU TRAVAIL

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE Entreprise en difficulté – Entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire – Annulation de la décision du Direccte d'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi – Attribution de l'indemnité de l'article L. 1234-58 II du Code du travail au moins égale aux salaires des six derniers mois – Indemnité étant due quel que soit le motif d'annulation de la décision ayant procédé à la validation ou à l'homologation et se cumulant avec l'indemnité de licenciement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-26.132, Publié) 252

Note **Xavier Médeau**, Avocat au Barreau des Ardennes 254

Doctrine : Rupture conventionnelle collective et procédure de licenciement économique : une cohabitation à établir par **Raphaël Dalmaso**, Maître de conférences à l'Université de Lorraine, membre de l'IFG 193

Rupture du contrat de travail Contrôle de l'accord par la Direccte – Employeur devant appliquer les règles impératives en matière de procédure de licenciement économique collectif (consultation du CE et du CHSCT, plan de sauvegarde de l'emploi (non))

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099) 197

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX (voir aussi Grève ; voir aussi Discrimination)

Doctrine : Le Règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et

organisations syndicales par **Christophe Baumgarten**, Avocat au Barreau de Bobigny et **Jean-Baptiste Merlateau**, Formateur auprès des représentants du personnel 1

Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – 1/ Caractérisation d'un service public – Service de santé au travail relevant d'une mission d'intérêt général, mais absence de mission confiée par l'administration, de prérogative de puissance publique ou de contrôle – Application des principes de laïcité et de neutralité (non) – 2/ Salariée licenciée pour faute grave pour manquement à l'interdiction patronale de porter le foulard, compte tenu de ses fonctions d'infirmière exercées en contact avec la clientèle – Absence de clause de neutralité prévue au règlement intérieur – Interdiction n'ayant pas été notifiée à d'autres salariés – Absence d'exigence professionnelle essentielle et déterminante relative aux fonctions d'infirmière – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul

Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249) 99

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 104

Introduction générale au 43^e colloque organisé par la Commission de droit social du SAF – 1^{er} décembre 2018 – Digitalisation du travail, des souris et des hommes par **David Métin**, Avocat au Barreau de Versailles 121

Doctrine : De la souveraineté de l'individu sur ses données personnelles à l'heure du RGPD par **Marie-France Mazars**, Doyen honoraire de la Cour de cassation, Vice-président délégué de la CNIL 123

Doctrine : Déconnecter les sphères personnelle et professionnelle : un leurre clinique et politique par **Antoine Duarte**, Psychologue et chercheur à l'Institut psycho-dynamique du travail (IPDT- ASTI) 128

Doctrine : Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent par **Rachel Spire**, Avocate au Barreau de Paris 135

Doctrine : Le contentieux à l'épreuve du numérique par **Éric Alt**, Juge départiteur, membre du Syndicat de la magistrature 164

Doctrine : Enjeux démocratiques de la justice numérique par **Aline Chanu**, Avocate au Barreau de Paris, membre de la Commission de droit social du SAF 169

Doctrine : La « représentation équilibrée » sauvée par les normes européennes et internationales. Observations critiques sous les arrêts de la Cour de cassation du 13 février 2019 par **Mélanie Schmitt**, UMR 7354 DRES, Université de Strasbourg 351

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Représentation équilibrée – Conventionnalité de l'art. L. 2314-22-1 ancien du Code du travail au regard des art. 21 et 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, des art. 8 et 14 de la CEDH et de l'article 1^{er} de la Convention n° 111 de l'OIT – Obligation répondant à un objectif légitime – Absence d'atteinte disproportionnée au principe de la liberté syndicale et conciliation néces-

saire et équilibrée avec le droit fondamental à l'égalité entre les sexes	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 février 2019 (p. n° 18-17.042, P+B+R+I)	370
Esclavage moderne et travail indigne – Victime d'une situation de travail forcé ou d'un état de servitude – Indemnisation – Responsabilité extracontractuelle de l'employeur – Droit à la réparation intégrale du préjudice tant moral qu'économique – Victime mineure pouvant se prévaloir d'un préjudice aggravé	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 16-20.490, P+B+R+I)	394
Note Hervé Guichaoua , Juriste en droit social, ancien Directeur du travail	396
Géolocalisation – Contrôle de la durée du travail – Conditions d'utilisation – Incompatibilité avec une liberté dans l'organisation du travail – Exigence de proportionnalité – Office du juge	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-14.631, Publié)	398
Note Karim Hamoudi , Avocat au Barreau de Paris et Isabelle Meyrat , Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise	398
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL Motifs de licenciement – Atteinte aux libertés et droits fondamentaux – Droit d'agir en justice – 1/ Cas d'application – Référence dans la lettre de licenciement à une procédure contentieuse envisagée par le salarié – Nullité du licenciement (oui) – 2/ Effets – Indemnité – Caractère forfaitaire – Déduction des revenus de remplacement (non)	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 17-11.122, Publié)	399
Note Clément Geiger , Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ	400
Licenciement – Code de la sécurité intérieure (art. L. 114-2) – RATP – 1 ^{ère} espèce : salarié occupant déjà les fonctions pour lesquelles l'enquête est diligentée (salarié stagiaire statutaire) – Avis d'incompatibilité du ministre – Licenciement – Saisine du tribunal administratif – Obligation du ministre de notifier un avis motivé – Annulation de l'avis – 2 ^{ème} espèce : demande de mobilité – Salarié occupant déjà un poste sensible – Avis d'incompatibilité du ministre de l'Intérieur – Licenciement – Saisine des prud'hommes en référé – Absence d'information par l'employeur relative à l'enquête diligentée et de notification par le ministre d'un avis motivé – Droit à un recours effectif – Atteinte à une liberté fondamentale constituant un trouble manifestement illicite – Annulation du licenciement – Réintégration	
1 ^{ère} espèce : Tribunal administratif de Paris (Section 3 – Ch. 2) 7 juin 2019 (n° 19.02925/3-2)	666
2 ^{ème} espèce : Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 avril 2019 (n° 18/07574)	668
Note Thierry Renard , Avocat au Barreau de Paris	671
Jurisprudence sociale du Conseil constitutionnel par Pierre-Yves Gadhoun , Professeur à l'Université de Montpellier – CERCOP	795
Effectifs salariés de l'entreprise – Seuils – Règles de franchissement à la hausse ou à la baisse – Asymétrie – Atteinte au principe d'égalité devant la loi (non) – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non)	

Conseil constitutionnel Décision n° 2019-781 DC du 16 mai 2019	795
Note	796
Fonction publique – Droit à la participation des agents – 1/ Commissions administratives paritaires – Suppression de certaines compétences en matière de décisions individuelles – 2/ Suppression du CHSCT au profit d'un comité social ne comportant pas toujours de formation spécialisée – Absence de formation spécialisée – Atteinte au principe de participation des travailleurs à leurs conditions de travail (non)	
Conseil constitutionnel Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2018	798
Note	804

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE (voir aussi Ruptures du contrat de travail ; voir aussi Emploi)

LICENCIEMENTS COLLECTIFS

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)	
Doctrines : Rupture conventionnelle collective et procédure du licenciement économique : une cohabitation à établir par Raphaël Dalmasso , Maître de conférences à l'Université de Lorraine, membre de l'IFG	193
Rupture du contrat de travail Contrôle de l'accord par la Direccte – Employeur devant appliquer les règles impératives en matière de procédure de licenciement économique collectif (consultation du CE et du CHSCT, plan de sauvegarde de l'emploi (non)	
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099)	197
Doctrines : Responsabilité dans les groupes de sociétés, un double changement de braquet : de la faute à la fraude et du délictuel au contractuel. À propos de l'arrêt Schneider Electric de la Cour d'appel de Grenoble du 8 novembre 2018 par Claire Gallon , Avocate au Barreau de Paris	203
Demande dirigée contre la société-mère – Caractérisation d'une fraude – Transfert irrégulier du contrat de travail opposable au salarié – Indemnité de rupture fondée sur la responsabilité civile délictuelle et contractuelle de la société dominante – Préjudice résultant de l'absence de recherche de reclassement dans le groupe – Compétence de la juridiction prud'homale	
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B) 8 novembre 2018 (RG n° 17/02.199)	208
Entreprise en difficulté – Entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire – Annulation de la décision du Direccte d'homologation du plan de sauvegarde de l'emploi – Attribution de l'indemnité de l'article L. 1234-58 II du Code du travail au moins égale aux salaires des six derniers mois – Indemnité étant due quel que soit le motif d'annulation de la décision ayant procédé à la validation ou à l'homologation et se cumulant avec l'indemnité de licenciement	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-26.132, Publié)	252
Note Xavier Médeau , Avocat au Barreau des Ardennes	254

LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL (voir aussi Ruptures du contrat de travail)

PRÉAVIS

CONTRAT DE TRAVAIL Exécution – Salarié licencié et dispensé d'exécuter son préavis – Restitution pendant le préavis du véhicule et du matériel professionnels restant en sa possession – Droit au remboursement des frais de déplacement engagés pour l'intérêt de son employeur dans le cadre de leurs relations contractuelles

Cour d'appel de Metz (Ch. Soc. – Sect.) 31 juillet 2018 (RG n° 17/00.182) 175
Note **Karim Hamoudi**, Avocat au Barreau de Paris 176

Indemnités – Préavis – Salarié licencié pour faute grave – Contrat de travail prévoyant un préavis en cas de rupture sans distinction selon le motif de la rupture – Droit à l'indemnité compensatrice de préavis (oui)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 17-26.999) 791
Note **Bernard Augier**, Vice-président du Conseil de prud'hommes de Lyon 792

MOTIFS DE LICENCIEMENT

DROIT DISCIPLINAIRE Mise à pied conservatoire – Engagement de la procédure de licenciement 7 jours après la notification de la mise à pied – Absence de motif de nature à justifier ce délai – Mise à pied constituant une sanction disciplinaire (oui) – Application de la règle de non-cumul des sanctions – Licenciement sans cause réelle et sérieuse

Cour de cassation (Ch. Soc.) 15 mai 2019 (p. n° 18-11.669) 537
Note **Bernard Augier**, Vice-président Conseil de prud'hommes Lyon 538

TRANSFERT D'ENTREPRISE Effets de l'article L. 1224-1 du Code du travail – Modification du contrat de travail pour un motif autre que le changement d'employeur – Droit du salarié de s'opposer à la modification proposée par le cessionnaire – Qualification de la rupture consécutive au refus de la modification – Motif de la modification – Motif non inhérent à la personne du salarié – Licenciement pour motif économique

Cour de cassation (Ch. Soc.) 7 avril 2019 (p. nos 17-17.880, 17-17.881, 17-17.882, 17-17.884, 17-17.885 et 17-17.886) 754
Note **Claire Gallon**, Avocate au Barreau de Paris 755

NULLITÉ

DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – 1/ Caractérisation d'un service public – 2/ Salariée licenciée pour faute grave pour manquement à l'interdiction patronale de porter le foulard, compte tenu de ses fonctions d'infirmière exercées en contact avec la clientèle – Absence de clause de neutralité prévue au règlement intérieur – Interdiction n'ayant pas été notifiée à d'autres salariés – Absence d'exigence professionnelle essentielle et déterminante relative aux fonctions d'infirmière – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul

Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249) 99
Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 104

Motifs de licenciement – Atteinte aux libertés et droits fondamentaux – Droit d'agir en justice – 1/ Cas d'application – Référence dans la lettre de licenciement à une procédure contentieuse envisagée par le salarié – Nullité du licenciement (oui) – 2/ Effets – Indemnité – Caractère forfaitaire – Déduction des revenus de remplacement (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 17-11.122, Publié) 399
Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 400

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Licenciement – Code de la sécurité intérieure (art. L. 114-2) – RATP – Avis d'incompatibilité du ministre – Licenciement – 1^{ère} espèce : saisine du tribunal administratif – Annulation de l'avis – 2^{ème} espèce : saisine des prud'hommes en référé – Atteinte à une liberté fondamentale constituant un trouble manifestement illicite – Annulation du licenciement – Réintégration
1^{ère} espèce : **Tribunal administratif de Paris (Section 3 – Ch. 2) 7 juin 2019 (n° 19.02925/3-2)** 666
2^{ème} espèce : **Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 2) 11 avril 2019 (n° 18/07574)** 668
Note **Thierry Renard**, Avocat au Barreau de Paris 671

HARCÈLEMENTS Harcèlement sexuel – Propos et comportements à connotation sexuelle répétés par le supérieur hiérarchique – Faits précis et concordants permettant de présumer l'existence d'un harcèlement moral – Inaptitude consécutive aux agissements constitutifs de harcèlement sexuel et moral – Nullité du licenciement pour inaptitude
1^{ère} espèce : **Conseil de prud'hommes de Créteil 25 avril 2019 (RG n° 16/01.917)** 738
2^{ème} espèce : **Conseil de prud'hommes de Paris (Département) 13 septembre 2019 (RG n° 16/06.636)** 742
Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 746

INAPTITUDE (VOIR INAPTITUDE)

INDEMNITÉS

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Résiliation judiciaire prononcée aux torts de l'employeur produisant les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse – Conformité du barème impératif d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. L. 1253-3 du Code du travail) à l'art. 24 de la Charte sociale européenne et à l'art. 10 de la Convention n° 158 de l'OIT (non) – Application du barème aux indemnités attribuées au salarié (non)
Conseil de prud'hommes de Troyes 13 décembre 2018 (RG n° 18/00.036) 48
Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 52

Document : **Barème Macron : un avis mais pas un coup d'arrêt**. Communiqué du SAF du 18 juillet 2019 530

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Licenciement sans cause réelle et sérieuse – Indemnités – Barème

impératif de l'art. L.1253-3 du Code du travail – 1/ Compatibilité d'une disposition de droit interne avec les normes européennes et internationales pouvant faire l'objet d'une demande d'avis – Condition – Examen impliquant un contrôle abstrait ne nécessitant pas l'analyse d'éléments de fait relevant de l'office du juge du fond – 2/ Art. 24 de la Charte sociale européenne – Effet direct en droit interne dans un litige entre particuliers (non) – 3/ Compatibilité avec l'art. 10 de la Convention n° 158 de l'OIT (oui)	
Cour de cassation (Formation plénière pour avis) 17 juillet 2019 (demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Louviers n° 19-70.010 et 15.012 P+B+R+I)	539
Cour de cassation (Formation plénière pour avis) 17 juillet 2019 (demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Toulouse n° 19-70.011 et 15.013 P+B+R+I)	541
NDLR	542

Doctrine : Tant d'hermine pour une validation aussi contestable du barème Macron par Michel Henry , Avocat au Barreau de Paris et Marie-France Bied-Charreton , Avocate honoraire au Barreau de Paris	695
RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL Barème impératif d'indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse de l'art. L.1235-3 du Code du travail – Conformité ou non-conformité à différentes conventions internationales – Non-application du barème – Octroi d'une réparation appropriée (5 espèces)	
1^{ère} espèce : Cour d'appel de Reims (Ch. Soc.) 25 septembre 2019 (RG n° 19/00.003)	710
2^{ème} espèce : Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 3) 18 septembre 2019 (RG n° 17/06.676)	719
3^{ème} espèce : Conseil de prud'hommes de Limoges 1^{er} octobre 2019 (RG n° 19/00.0116)	722
4^{ème} espèce : Conseil de prud'hommes du Havre 10 septembre 2019 (RG n° 78/00.413) 9,9724	
5^{ème} espèce : Conseil de prud'hommes de Grenoble (Départage) 22 juillet 2019 (RG n° 18/00.267)	728

NÉGOCIATION COLLECTIVE (voir Conventions et accords collectifs)

PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

INAPTITUDE Salarié protégé – Licenciement suite à autorisation administrative – 1/ Juge ne pouvant prononcer la résiliation judiciaire du contrat de travail postérieurement au licenciement, y compris lorsque la demande est antérieure à la rupture – 2/ Manquement de l'employeur à son obligation de sécurité – Harcèlement moral – Demande d'indemnités pour rupture abusive fondée sur ce manquement – Compétence du juge judiciaire (oui)	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-17.985)	114
Note Ivan Masanovic , Avocat au Barreau de Paris	116

PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL Délégué syndical – Annulation du mandat – Effets – Fin du mandat à la date de l'annulation (oui) – Ouverture de la période de protection postérieure au mandat à la date de l'annulation (oui)	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-	

28.880)	477
Note Laurence Malegat , Défenseur syndicale	477

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

ASSURANCES SOCIALES – Protection sociale complémentaire d'entreprise – Choix d'un organisme assureur – Clauses de désignation contenues dans les accords collectifs de branche attribuant la gestion du dispositif de protection sociale à un u plusieurs organismes – Interdiction instaurée par l'art. L.912-1 du Code de la Sécurité sociale – Violation de l'art. 6 § 2 de la Charte sociale européenne	
Comité européen des droits sociaux Décision sur le bien-fondé du 3 juillet 2018 (rendue publique le 26 novembre 2018) (réclamation n° 118/2015/	262
Note Konstantina Chatzilaou , Université de Cergy-Pontoise	264

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL (SA)

Doctrine : La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants par Isabel Odoul-Asorey , Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre	461
--	------------

RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL (autres que licenciements)

Doctrine : Les contrats à durée déterminée ou de mission : contrats à terme ? (Réflexions sur le terme dans les contrats de travail à durée limitée par Jean Mouly , Professeur émérite à l'Université de Limoges (OMIJ)	591
--	------------

RUPTURE CONVENTIONNELLE (LOI DU 25 JUIN 2008)

Doctrine : Rupture conventionnelle collective et procédure du licenciement économique : une cohabitation à établir par Raphaël Dalmasso , Maître de conférences à l'Université de Lorraine, membre de l'IFG	193
Rupture du contrat de travail Contrôle de l'accord par la Direccte – Employeur devant appliquer les règles impératives en matière de procédure de licenciement économique collectif (consultation du CE et du CHSCT, plan de sauvegarde de l'emploi (non)	
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 16 octobre 2018 (n° 180-7099)	197

Rupture conventionnelle homologuée – Existence de faits de harcèlement moral n'affectant sa validité qu'en présence d'un vice du consentement	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 janvier 2019 (p. n° 17-21.550, Publié)	255
Note Hervé Gosselin , Ancien conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation	255

RÉSILIATION JUDICIAIRE

INAPTITUDE Salarié protégé – Licenciement suite à autorisation administrative – 1/ Juge ne pouvant pro-	
--	--

noncer la résiliation judiciaire du contrat de travail postérieurement au licenciement, y compris lorsque la demande est antérieure à la rupture – 2/ Manquement de l'employeur à son obligation de sécurité – Harcèlement moral – Demande d'indemnités pour rupture abusive fondée sur ce manquement – Compétence du juge judiciaire (oui)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-17.985) 114
 Note **Ivan Masanovic**, Avocat au Barreau de Paris 116

SALAIRE Rémunération variable – Fixation – Critères – Exigence de détermination – Honoraire servant de base de calcul à la rémunération variable dépendant de la direction – Caractère illicite – Résiliation judiciaire du contrat de travail
Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 mai 2019 (p. n° 17-27.448, Publié) 677
 Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 678

SALAIRES - RÉMUNÉRATIONS

Doctrine : **Classification conventionnelle de branche et polyvalence : immersion dans l'organisation Amazonienne – Commentaire des jugements du Conseil de prud'hommes d'Orléans Amazon c/ D. et a. du 18 février 2019** par **Inès Mef-tah**, Maître de conférences, Université de Strasbourg, UMR 7350 DRES, Institut du travail 772
Conseil de prud'hommes d'Orléans (Sect. Commerce) 18 février 2019 (RG nos 17/00.381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550, 17/551, 17/00.132) 776

MONTANT

Salaire minimum conventionnel – Convention collective prévoyant un salaire minimum mensuel conventionnel garanti – Appréciation – Prise en compte du treizième mois uniquement pour le mois où il a été effectivement versé, sauf disposition conventionnelle contraire
Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-22.539, Publié) 340
 Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 340

Rémunération variable – Fixation – Critères – Exigence de détermination – Honoraire servant de base de calcul à la rémunération variable dépendant de la direction – Caractère illicite – Résiliation judiciaire du contrat de travail
Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 mai 2019 (p. n° 17-27.448, Publié) 677
 Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 678

Intéressement – Référence dans un avenant au contrat de travail aux modalités de calcul prévues par l'accord collectif – Contractualisation du mode de calcul (non)
Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 (p. n° 18-10.615, Publié) 675
 Note **Timothée Kahn**, Juriste en droit social 675

SANTÉ AU TRAVAIL (voir aussi Hygiène et sécurité ; voir aussi CHSCT)

Doctrine : **Déconnecter les sphères personnelle et professionnelle : un leurre clinique et politique** par

Antoine Duarte, Psychologue et chercheur à l'Institut psycho-dynamique du travail (IPDT- ASTI) 128

Hyper-connexion et contrat de travail : quand les sphères personnelle et professionnelle se confondent par **Rachel Spire**, Avocate au Barreau de Paris 135

Doctrine : **Les conséquences des transformations digitales et organisationnelles sur les métiers et la santé des salariés** par **Frédéric Doniczka**, Intervenant en santé au travail 148

ACCIDENT DU TRAVAIL Faute inexcusable de l'employeur – Manquement à l'obligation de sécurité – Risques psychosociaux – Mise en concurrence des salariés (*benchmark*) – Objectifs ressentis par les salariés comme inatteignables – Pression par ricochet
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. A) 25 septembre 2018 (RG n° 16/04.373) 233
 Note **Pauline Le Bourgeois**, Avocate au Barreau de Toulouse 236

DISCRIMINATIONS Réparation intégrale du préjudice – Repositionnement dans le coefficient de rémunération – Office du juge
Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 17-15.174) 244
 Note **Laure Daviau**, Avocate au Barreau de Marseille 246

Doctrine : **De l'alibi au simulacre. Brèves réflexions sur l'articulation des comités sociaux et économiques et des commissions santé, sécurité et conditions de travail** par **Jacques Déchoz**, Inspecteur du travail, Docteur en philosophie 286

Doctrine : **Le comité social et économique et la santé au travail** par **Jacqueline Bouton**, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg 453

SERVICES PUBLICS (voir Entreprises publiques ; Fonctionnaires et agents publics)

DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX Liberté de manifester ses convictions sur le lieu de travail – Port du foulard islamique – 1/ Caractérisation d'un service public – Service de santé au travail relevant d'une mission d'intérêt général, mais absence de mission confiée par l'administration, de prérogative de puissance publique ou de contrôle – Application des principes de laïcité et de neutralité (non) – 2/ Salariée licenciée pour faute grave pour manquement à l'interdiction patronale de porter le foulard, compte tenu de ses fonctions d'infirmière exercées en contact avec la clientèle – Absence de clause de neutralité prévue au règlement intérieur – Interdiction n'ayant pas été notifiée à d'autres salariés – Absence d'exigence professionnelle essentielle et déterminante relative aux fonctions d'infirmière – Discrimination directe (oui) – Licenciement nul
Cour d'appel de Versailles 29 novembre 2018 (RG n° 17/01.249) 99
 Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 104

SOURCES DU DROIT

Doctrines : **Du louage d'ouvrage au contrat de travail, une autre histoire du droit du travail** par **Claude Didry**, Directeur de recherche au CNRS, Centre Maurice Halbwachs (CNRS-ENS-EHESS) 545

Doctrines : **Droit commun des contrats et contrat de travail** par **Charlotte Goldie-Genicon**, Professeuse à l'Université de Nantes, Directrice du Master 2 Droit notarial et du DSN 553

SYNDICATS PROFESSIONNELS

Doctrines : **La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique** par **Delphine Borgel**, Avocate au Barreau de Paris 141

COLLOQUE ORGANISÉ PAR L'UMR 7354 DRES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

18 décembre 2018

REPRÉSENTATION ET NÉGOCIATIONS COLLECTIVES À LA LUMIÈRE DES ORDONNANCES MACRON

OUVERTURE DU COLLOQUE

Introduction générale par **Fleur Laronze**, Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg 409

La place des syndicats dans la négociation collective d'entreprise par **Nicolas Moizard**, professeur à l'Université de Strasbourg, Directeur de l'Institut du travail 410

1ER AXE : DE LA REPRÉSENTATION À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE L'EXISTENCE À L'EXPRESSION DE LA COLLECTIVITÉ DES SALARIÉS

Entre la représentation et la négociation, les droits de la collectivité des salariés par **Pierre-Yves Verkint**, Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne 418

La communauté de travail : de la diversité constatée à l'unité recherchée des intérêts par **Fleur Laronze**, Maître de conférences HDR en droit social, UHA, Université de Strasbourg 420

Le referendum d'entreprise ou le spectre de la démocratie illibérale par **Benjamin Dabosville**, Maître de conférences en droit, Institut du travail, Université de Strasbourg 432

2^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION NÉGOCIÉE

Négocier la représentation collective en droit de l'Union européenne par **Mélanie Schmitt**, UMR 7354 DRES Université de Strasbourg 438

La représentation du personnel comme objet de négociation collective : le cas du CSE par **Ylias Ferkane**, Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre 446

3^{ème} AXE : LA REPRÉSENTATION SANS LA NÉGOCIATION

Le comité social et économique et la santé au travail par **Jacqueline Bouton**, Maître de conférences en droit, Université de Strasbourg 453

La participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise par l'intermédiaire de leurs représentants par **Isabel Odoul-Asorey**, Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre 461

Points d'interrogation par **Pascal Lokiec**, Professeur de droit, École de droit de la Sorbonne, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne 469

Doctrines : **La fraternité et le droit** par **Michèle Bonnechère**, Professeuse émérite de l'Université d'Évry, Val d'Essonne 633

FONCTIONNEMENT - ACTIVITÉS

Doctrines : **Le Règlement général sur la protection des données personnelles appliqué aux CE, CSE et organisations syndicales** par **Christophe Baumgarten**, Avocat au Barreau de Bobigny et **Jean-Baptiste Merlateau**, Formateur auprès des représentants du personnel 1

Doctrines : **La communication des syndicats et des représentants du personnel à l'ère du numérique** par **Delphine Borgel**, Avocate au Barreau de Paris 141

Respect du critère de transparence financière des syndicats – Obligation de certification et de publicité des comptes des organisations syndicales et professionnelles – Documents comptables prévus par la loi ne constituant que des éléments de preuve de cette transparence (1^{ère} et 2^{ème} espèces) – Possibilité de publication sur une page Facebook publique ouverte et accessible à tous (1^{ère} espèce)

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 18-60.030, Publié)** 187

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-19.732, Publié)** 188

Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 188

Doctrines : **Le défenseur syndical** par **Ghislaine Hoareau**, Conseillère confédérale CGT, pôle DLAJ 377

Annexe 1 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical de la CGT 390

Annexe 2 : Conditions générales d'exercice des fonctions du défenseur syndical présenté par la CFDT 391

Comptabilité – Transparence financière – Publication des comptes – Obligation d'approbation des comptes par l'organisme statutaire compétent

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 748

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 750

Note **Michel Faivre-Picon**, Membre du Comité régional CGT – Bourgogne Franche-Comté et **Tristan Chevalier**, Juriste FSPBA-CGT 751

REPRÉSENTATIVITÉ

Respect du critère de transparence financière des syndicats – Obligation de certification et de publicité des comptes des organisations syndicales et professionnelles – Documents comptables prévus par la loi ne constituant que des éléments de preuve de cette transparence (1^{ère} et 2^{ème} espèces) – Possibilité de publication sur une page Facebook publique ouverte et accessible à tous (1^{ère} espèce)

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 18-60.030, Publié)** 187

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-19.732, Publié)** 188

Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 188

Critères – Transparence financière – Publication des comptes – Obligation d'approbation des comptes par l'organisme statutaire compétent

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 748

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 13 juin 2019 (p. n° 18-24.814)** 750

Note **Michel Faivre-Picon**, Membre du Comité régio-

nal CGT – Bourgogne Franche-Comté et **Tristan Chevalier**, Juriste FSPBA-CGT 751

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET REPRÉSENTANTS DE LA SECTION SYNDICALE

Désignation

Représentant de la section syndicale – Respect du critère de transparence financière des syndicats – Obligation de certification et de publicité des comptes des organisations syndicales et professionnelles – Documents comptables prévus par la loi ne constituant que des éléments de preuve de cette transparence (1^{ère} et 2^{ème} espèces) – Possibilité de publication sur une page Facebook publique ouverte et accessible à tous (1^{ère} espèce)

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 18-60.030, Publié)** 187

2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 octobre 2018 (p. n° 17-19.732, Publié)** 188

Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 188

Représentant syndical au comité d'entreprise ou d'établissement – Désaffiliation du syndical ayant procédé à la désignation – Conséquences – Confédération ou l'une de ses fédérations ou unions à laquelle le syndicat était affilié pouvant désigner un représentant syndical – Nouvelle désignation mettant fin au mandat du salarié désigné par le syndicat
Cour de cassation (Ch. Soc.) 6 mars 2019 (p. n° 18-15.238, Publié) 392

Note **Claudy Ménard**, Formateur syndical 392

Contestation patronale – Condition tenant aux effectifs – Salariés mis à disposition – Décompte au cours du cycle électoral – Employeur devant justifier d'un décompte précis – Rejet de la contestation

Tribunal d'instance de Chalons-sur-Saône 10 mai 2019 (RG n° 11-19.000.012) 616

Note **Vincent Mallevays** et **Pierre Vignal**, Avocats au Barreau de Paris 618

Entrave

Fonctionnement – Activités – Tract – Diffusion par voie électronique – Accord d'entreprise ayant attribué la transmission de ces documents aux organisations syndicales sans la réserver aux seuls délégués syndicaux – Interdiction faite à un membre d'une section syndicale de diffuser un tract électronique dans le cadre d'un accord d'entreprise – Délit d'entrave (oui)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 9 avril 2019 (p. n° 18-80.921) 479

Note **Marie-France Bied-Charreton**, Avocate honoraire au Barreau de Paris 481

Protection

Délégué syndical – Annulation du mandat – Effets – Fin du mandat à la date de l'annulation (oui) – Ouverture de la période de protection postérieure au mandat à la date de l'annulation (oui)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 17-28.880) 477

Note **Laurence Malegat**, Défenseur syndicale 477

STATUT PROTECTEUR Autorisation administrative de licenciement – Ancien délégué – Étendue de la période de protection – Convocation à l'entretien préalable pendant la période de protection – Expiration

de la période de la protection à la date de notification du licenciement – Bénéfice de la protection à la date d'envoi de la convocation à l'entretien préalable – Indifférence des faits commis postérieurement à l'expiration de la période de protection – Nullité du licenciement

Cour de cassation (Ch. Soc.) 23 octobre 2019 (p. n° 18-16.057) 793

Note **Isabelle Meyrat**, Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise 793

TEMPS DE TRAVAIL

Doctrine : **Le salariat des plateformes. À propos de l'arrêt TakeEatEasy** par **Emmanuel Dockès**, Professeur à l'Université Paris-Nanterre 8

Mémoire en intervention volontaire de la CGT dans l'affaire TakeEatEasy (extraits) par **SCP Thouvenin, Coudray, Grévy**, Avocats à la Cour de cassation 22

CONTRAT DE TRAVAIL Livreur à vélo sous statut d'indépendant ayant conclu un contrat de prestation de services avec une société utilisant une plateforme informatique permettant de mettre en relation restaurateurs, clients et livreurs à vélo – Livreur soumis à un système de géolocalisation et au pouvoir de sanction de la société – Pouvoir de direction et de contrôle de l'exécution de la prestation caractérisant un lien de subordination (oui) – Requalification en contrat de travail

Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 novembre 2018 (p. n° 17-20.079 P+B+R+I) 31

Note **Catherine Courcol-Bouchard**, Premier avocat général à la Cour de cassation 32

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Géolocalisation – Contrôle de la durée du travail – Conditions d'utilisation – Incompatibilité avec une liberté dans l'organisation du travail – Exigence de proportionnalité – Office du juge

Cour de cassation (Ch. Soc.) 19 décembre 2018 (p. n° 17-14.631, Publié) 398

Note **Karim Hamoudi**, Avocat au Barreau de Paris et **Isabelle Meyrat**, Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise 398

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail – Durée hebdomadaire maximale de 48 heures de travail au cours de la période de référence d'une semaine (articles L.3121-35 et L.3121-36 dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2016-10858 du 8 août 2016, devenus L.3121-20 et L.3121-22) – Définition de la période de sept jours – Semaine civile – Non-contrariété du droit français avec les exigences du droit de l'Union

Cour de cassation (Ch. Soc.) 12 décembre 2018 (p. n° 17-17.680, Publié) 325

Note **Marianne Girier-Timsit**, Conseillère fédérale DLAJ, Doctorante à l'Université Paris-Nanterre ... 326

Erratum 660

Doctrine : **Le temps, le temps, le temps et rien d'autre à propos de la décision du Comité européen des droits sociaux sur l'aménagement du temps de travail sur une période pouvant aller**

jusqu'à 3 ans par Valérie Lacoste-Mary , Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux, COMP-TRASEC UMR 5114 Institut du travail 512	
DURÉE DU TRAVAIL Aménagement du temps de travail ou modulation – 1/ Période de référence supérieure à 1 an et pouvant atteindre 3 ans permise par l'art. L. 3121-41 du Code du travail instauré par la loi 2016-1088 du 8 août 2016 – Absence de caractère raisonnable – Violation de l'art. 4 § 2 de la Charte sociale européenne – 2/ Délai d'information du salarié en cas de modification des dates des périodes hautes et basses – Information dans un délai raisonnable et, à défaut de précisions prévues par accord collectif, application d'un délai de 7 jours (art. L. 3121-42 et L. 3121-47) – Garanties appropriées – Conformité à l'art. 4 § 2 de la Charte	
Comité européen des droits sociaux 18 octobre 2018 (Réclamation n° 154/2017) 516	

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

DURÉE DU TRAVAIL Caractérisation – Charge de travail – Temps de travail ayant été rendu nécessaire à la réalisation des tâches confiées au salarié ou ayant été accompli avec l'accord au moins implicite de l'employeur	
1 ^{ère} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-20.659, P+B) 249	
2 ^{ème} espèce : Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 novembre 2018 (p. n° 17-16.959, P+B) 249	
Note Pierre Dulmet , Avocat au Barreau de Strasbourg 251	

TRANSFERT D'ENTREPRISES

EFFETS

Effets de l'article L. 1224-1 du Code du travail – Modification du contrat de travail pour un motif autre que le changement d'employeur – Droit du salarié de s'opposer à la modification proposée par le cessionnaire – Qualification de la rupture consécutive au refus de la modification – Motif de la modification – Motif non inhérent à la personne du salarié – Licenciement pour motif économique	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 7 avril 2019 (p. nos 17-17.880, 17-17.881, 17-17.882, 17-17.884, 17-17.885 et 17-17.886) 754	
Note Claire Gallon , Avocate au Barreau de Paris 755	

Sur les contrats de travail

Doctrine : Responsabilité dans les groupes de sociétés, un double changement de braquet : de la faute à la fraude et du délictuel au contractuel. À propos de l'arrêt Schneider Electric de la Cour d'appel de Grenoble du 8 novembre 2018 par Claire Gallon , Avocate au Barreau de Paris 203	
LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE Demande dirigée contre la société-mère – Caractérisation d'une fraude – Transfert irrégulier du contrat de travail opposable au salarié – Indemnité de rupture fondée sur la responsabilité civile délictuelle et contractuelle de la société dominante – Préjudice résultant de l'absence de recherche de reclassement dans le groupe – Compétence de la juridiction prud'homale	
Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B) 8 novembre 2018 (RG n° 17/02.199) 208	

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS Travailleur étranger dépourvu d'autorisation de travail – Non assimilation à un travailleur régulièrement embauché pour l'application des dispositions relatives au transfert d'entreprise – Prévalence de l'interdiction d'embaucher un étranger non muni d'une autorisation de travail (L. 8252-1) – Mise à l'écart de la protection découlant des règles sur le transfert d'entreprise	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-15.321) 625	
Note Bernard Schmid , Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit et chargé d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise 626	

INAPTITUDE Accident du travail et maladie professionnelle – Régime de l'inaptitude professionnelle – Article L. 1226-6 du Code du travail – Non-application aux rapports entre un employeur et un salarié victime d'un accident du travail survenu au service d'un autre employeur – Application au salarié dont le contrat de travail est transféré en application de l'article L. 1224-1 – Transfert légal – Non-application au salarié dont le contrat de travail est poursuivi en application d'une clause conventionnelle de garantie d'emploi au transfert conventionnel – Inégalité de traitement	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 mars 2019 (p. n° 18-40.048) 789	
Note Cédric de Romanet , Avocat, TTLA & Associés ... 789	

TRAVAIL ILLÉGAL

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS Travailleur étranger dépourvu d'autorisation de travail – Non-assimilation à un travailleur régulièrement embauché pour l'application des dispositions relatives au transfert d'entreprise – Prévalence de l'interdiction d'embaucher un étranger non muni d'une autorisation de travail (L. 8252-1) – Mise à l'écart de la protection découlant des règles sur le transfert d'entreprise	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-15.321) 625	
Note Bernard Schmid , Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit et chargé d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise 626	

DÉLIT DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX Esclavage moderne et travail indigne – Victime d'une situation de travail forcé ou d'un état de servitude – Indemnisation – Responsabilité extracontractuelle de l'employeur – Droit à la réparation intégrale du préjudice tant moral qu'économique – Victime mineure pouvant se prévaloir d'un préjudice aggravé	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 3 avril 2019 (p. n° 16-20.490, P+B+R+I) 394	
Note Hervé Guichaoua , Juriste en droit social, ancien Directeur du travail 396	

TRAVAIL TEMPORAIRE

CAS DE RECOURS

1/ Contestation patronale – Procédure – Référés d'heure à heure et de l'art. 8096 CPC – Moyens de nullité tenant à l'absence de tentative de résolution amiable et de communication de la requête – 2/	
--	--

Préavis – Champ d'application – Entreprise privée chargée de la gestion d'un service public – Activité de mise à disposition de vélos en libre-service réalisée pour le compte de communes – Application (oui) – Salariés pouvant légitimement ignorer l'existence d'un préavis – Trouble manifestement illicite (oui) – 3/ Atteintes à la liberté du travail – Blocage des véhicules et des personnes – Trouble manifestement illicite (oui) – 4/ Recours à l'intérim – Trouble manifestement illicite imputable à l'employeur (oui)

Tribunal de grande instance de Paris (Référé) 14 mai 2018 (RG n° 18/53.707) 328
 Note **Karine Thiebault**, Avocate au Barreau de Lyon 335

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

DISCRIMINATIONS Accord collectif – Salariés de nationalité étrangère à l'Union européenne – Affectation sur certaines lignes en rapport avec la langue et la culture de leur État de nationalité étant prioritaire au traitement de leurs *desiderata* de vols – Rythme de travail spécifique – Différence de traitement ne constituant pas une exigence proportionnée et justifiée par des éléments étrangers à toute discrimination – Nullité de l'accord

Cour d'appel de Paris (Pôle 6 – Ch. 24) 4 octobre 2018 (RG n° 17/16.479) 177
 Note **Sandrine Maillard-Pinon**, Maître de conférences à l'Université Paris-Sud 179

Travailleur étranger dépourvu d'autorisation de travail – Non-assimilation à un travailleur régulièrement embauché pour l'application des dispositions relatives au transfert d'entreprise – Prévalence de l'interdiction d'embaucher un étranger non muni d'une autorisation de travail (L. 8252-1) – Mise à l'écart de la protection découlant des règles sur le transfert d'entreprise

Cour de cassation (Ch. Soc.) 17 avril 2019 (p. n° 18-15.321) 625
 Note **Bernard Schmid**, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit et chargé d'enseignement à l'Université de Cergy-Pontoise 626

Discrimination en raison de la nationalité – Point de départ du délai de prescription de l'action en réparation du préjudice – Révélation – Rupture du contrat de travail

1^{ère} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-14.484) 661**
 2^{ème} espèce : **Cour de cassation (Ch. Soc.) 29 mai 2019 (p. n° 18-20.018) 662**
 Note **Isabelle Meyrat**, Maître de conférences HDR à l'Université de Cergy-Pontoise 664

TRIBUNAUX (voir aussi Conseils de prud'hommes)

Doctrine : **Mondialisation, multinationales et droit du travail : éléments de réflexion** par **Michèle Bonnechère**, Professeur émérite à l'Université d'Évry, Val d'Essonne 58

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE Mise en place – Établissements distincts – Détermination par accord d'entreprise (art. L. 2313-2) – Contrôle du juge – Primauté de l'autonomie conventionnelle – Limites – 1/ Fraude

des signataires consistant à la fixation des établissements dans le seul but de garantir leur implantation et leur élection – 2/ Abus de droit tenant à un découpage contraire aux intérêts des salariés, ne garantissant pas un fonctionnement efficient des CSE et ne permettant pas d'exercer au mieux leurs attributions

Tribunal de grande instance de Paris 6 novembre 2018 (RG n° 18/06.526) 93
 Note **Hélène Viart**, Conseillère confédérale, DLAJ 95

GRÈVE 1/ Action devant le TGI – Compétence du juge des référés pour apprécier son caractère licite (non) – 2/ Caractérisation de l'urgence – Mouvement de grève ayant débuté trois mois avant la saisine – Urgence (non) – 3/ Trouble manifestement illicite – Conséquences sur le fonctionnement et l'économie de l'entreprise, ainsi que sur les clients ne constituant pas un trouble manifestement excessif – Damage imminent – 4/ Établissement « Seveso seuil haut » – Permanence des personnels pour assurer le fonctionnement minimum selon les directives de la direction permettant d'assurer la sécurité

Tribunal de grande instance de Grenoble (référé) 5 juillet 2018 (RG n° 18/00.696) 110
 Note **Dominique Holle**, animateur DJAJ, Union départementale CGT Puy-de-Dôme 112

Doctrine : **Le contentieux à l'épreuve du numérique** par **Éric Alt**, Juge départiteur, membre du Syndicat de la magistrature 164

Doctrine : **Enjeux démocratiques de la justice numérique** par **Aline Chanu**, Avocate au Barreau de Paris, membre de la Commission de droit social du SAF 169

Document : **Trois magistrats de la Cour de cassation renvoyés devant la formation disciplinaire du CSM**. Communiqué de l'UGICT-CGT 172

Doctrine : **Quand la justice ne répond plus à l'appel : guide de la procédure d'appel** par **David Vander Vlist**, Avocat au Barreau de Paris 214

Droit d'agir en justice – 1/ Cas d'application – Référence dans la lettre de licenciement à une procédure contentieuse envisagée par le salarié – Nullité du licenciement (oui) – 2/ Effets – Indemnité – Caractère forfaitaire – Déduction des revenus de remplacement (non)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 17-11.122, Publié) 399
 Note **Clément Geiger**, Conseiller confédéral CGT, pôle DLAJ 400

UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (UES)

Doctrine : **Unité économique et sociale : la Cour de cassation fait sauter le verrou de la personnalité morale des entités à la composition** par **Sophie Humbert**, Avocate au Barreau de Paris 294

Définition – Dans un groupe de sociétés – UES pouvant être reconnue entre des entités juridiquement distinctes qu'elles soient ou non dotées de la personnalité morale (ex. : succursales)

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 novembre 2018 (p. n° 16-27.690, P+B+R+I) 300

Table chronologique de la jurisprudence

(Les décisions en italique ont été publiées en extraits)

	DATE	JURIDICTION	NOM DES PARTIES	PAGE	
2018					
MAI	14/05/2018	TGI Paris (Référé)	SAS Smovengo c/ M. A. et a. (RG n° 18/53.707)	328	
	30/05/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. A. c/ Société Colly Services (p. n° 16-20.634, Publié)	183	
JUILLET	04/07/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. A. c/ Société Zara France (p. n° 17-16.629)	41	
	05/07/2018	TGI Grenoble (Référés)	Société IWS Chemicals France c/ M. B., Union locale CGT Pont-de-Claix, Union départementale CGT de l'Isère et a. (RG n° 18/00.696)	110	
	06/07/2018	C. constitutionnel	M. Cédric H. et a. Décision n° 2018-717/718 QPC	643	
	31/07/2018	CA Metz (Ch. Soc. – Sect.)	M. B. / Sa Rehau (RG n° 17/00.182)	175	
SEPTEMBRE	07/09/2018	TI Lyon (Pôle 2)	SAS Omnitrans (RG n° 11/18-002.834)	26	
	12/09/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Le Dauphiné libéré c/ Comité d'entreprise de la société Le Dauphiné libéré (p. n° 17-18.027)	89	
	25/09/2018	CA Grenoble (Ch. Soc. – Sect. A)	M. D. c/ Caisse d'épargne Rhône-Alpes (RG n° 16/04.373)	233	
OCTOBRE	04/10/2018	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 2)	SA Air France c/ Syndicat CFDT Groupe Air France Spassaf (RG n° 17/16.479)	177	
	16/10/2018	TA Cergy-Pontoise	Fédération Sud Activités postales et de télécommunications, CHSCT du site d'Asnières-sur-Seine de la société Téléperformance France et M. L. (n° 180.7099)	197	
	17/10/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société d'expertise comptable Palmese et associés c/ M. D. (p. n° 17-17.985)	114	
	17/10/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Union des syndicats anti-précarité c/ Société Val d'Europe Airports (p. n° 18-60.030, Publié)	187	
	17/10/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Aquanet services, Cofrem et Afranett c/ Syndicat Force Ouvrière des salariés d'entreprises de propreté de la région IDF (p. n° 17-19.732, Publié)	188	
	18/10/2018	CEDS	Confédération générale du travail (CGT) c/ France (réclamation n° 154/2017)	516	
	NOVEMBRE	06/11/2018	TGI Paris	SUD RATP c/ CGT RATP, CFE-CGC, RATP, UNSA RATP et EPIC RATP (RG n° 18/06.526)	93
		06/11/2018	<i>CJUE</i>	<i>Sebastian Kreuziger c/ Land de Berlin (aff. C-619/16)</i>	258
		06/11/2018	<i>CJUE</i>	<i>Stadtwuppertal c/ Maria Elisabeth Bauer (aff. C-569/16) ...</i>	288
		06/11/2018	<i>CJUE</i>	<i>Volker Willmeroth als inhaber der TWI Technische Wartung und Instandsetzung Volker Willmeroth e. M. Kreuziger c/ Martina Broßonn (aff. C-570/16)</i>	258
08/11/2018		CA Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B)	SAS Schneider Electric Industries (RG n° 17/02.199)	208	
11/11/2018		C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme Y. c/ Fédération nationale de la mutualité française (p. n° 17-15.174)	244	
14/11/2018		C. Cass. (Ch. Soc.)	M. Y. c/ Société Softeam Cadextan (p. n° 17-20.659, P+B)	249	
14/11/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme Y. c/ Société Rain Bird Europe (p. n° 17-22.539, Publié)	340		
21/11/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Fédération des employés et cadres Force Ouvrière c/ UES Generali France Assurances (p. n° 16-27.690, P+B+R+I)	300		
21/11/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme Y. c/ Sté Euronext technologies (p. n° 17-11.122, Publié)	399		

	24/11/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme B. c/ Fondation des Amis de l'Atelier (p. n° 17-18.753)	174
	26/11/2018	CEDS	Décision sur le bien-fondé du 3 juillet 2018 (rendue publique le 26 novembre 2018) Confédération générale du Travail Force Ouvrière (réclamation n° 118/2015)	262
	28/11/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. B. c/ Société TakeEatEasy (p. n° 17-20.079, P+B+R+) ..	31
	29/11/2018	CA Versailles	Mme A. c/ SAS Facilitess (RG n° 17/01.249)	99
DÉCEMBRE	12/12/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Securitas France c/ M. D. (p. n° 17-17.680, Publié)	325
	13/12/2018	CPH Troyes	M. D. c/ Société France Event et CGEA IDF Ouest (p. n° 18/00.036)	48
	19/12/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	AGS et Unedic c/18-23.655 M. X. (p. n° 17-26.132, Publié)	252
	19/12/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	SNCF (p. n° 18-23.655)	308
	19/12/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Gemalto SA c/ Comité central d'entreprise de Gemalto SA (p. n° 18-14.520, P+B+R+)	319
	19/12/2018	C. Cass. (Ch. Soc.)	Fédération Sud des activités postales et des télécommunications Sud PTT c/ Société Médiapost (p. n° 17-14.631, Publié)	398
2019				
JANVIER	10/01/2019	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 2)	M. P. c/ Société Uber BV et SAS Uber France (RG n° 18/08.357	504
	16/01/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Relais Fnac c/ Comité d'établissement du magasin Fnac de Lille (p. n° 174-26.660, Publié)	241
	23/01/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme B. c/ Société Cordirom (p. n° 17-21.550, Publié)	255
	30/01/2019	TI Villejuif	Sté Sasca (RG n° 11/18-002.687)	312
FÉVRIER	01/02/2019	TI Versailles	SAS Alter CE c/ Comité d'entreprise de la Société Super U Le Chesnay (RG n° 114-18-000.014)	532
	07/02/2019	C. Cass. (2 ^e Ch. Civ.)	M. X. c/ Humanis prévoyance	402
	13/02/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	F3C-CFDT c/ Syndicat CFE-CGC France Télécom Orange (p. n° 18-17.042 P+B+R+)	370
	18/02/2019	CPH Orléans (Sect. Commerce)	Amazon c/ D. et a. (RG F. 17/00.381, 17/00.382, 17/00.549, 17/550, 17/551 17/00.132)	776
MARS	06/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	SAS Carrefour hypermarchés (p. n° 18-15.238, Publié) ...	392
	06/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. N. c/ Société Total Petrochemicals France (p. n° 18-10.615, Publié)	675
	13/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Meurice SPA c/ Mme Stéphanie C. (p. n° 17-22.783)	377
	20/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Parashop diffusion (p. n° 17-23.027, Publié)	473
	20/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Demande de renvoi de QPC (p. n° 18-40.048)	789
	20/03/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. R. c/ Société Faurecia sièges d'automobiles (p. n° 17-26.999)	791
AVRIL	03/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme U. c/ époux E. (p. n° 16-20.490 P+B+R+)	394
	03/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Sancellemoz c/ Comité d'entreprise de la société Sancellemoz (p. n° 17-31.304)	471
	03/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. O. c/ Sociétés Bal du Moulin Rouge et Blanche (p. n° 17-28.880)	477
	03/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme M. c/ Caisse régionale du Crédit agricole mutuel (CRCAM) de Normandie (p. n° 17-11.970)	495
	03/04/2019	TA Paris	M. L. c/ Pôle Emploi (n° 18.10043/3-2)	658
	05/04/2019	C. Cass. (Ass. Plén.)	SA EDF c/ M. K. (p. n° 18-17.442)	687

	09/04/2019	C. Cass. (Ch. Crim.)	Mme G. et Société Astrazeneca (p. n° 18-80.921)	479
	11/04/2019	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 2)	M. P. c/ RATP (n° 18/07574)	668
	17/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Société Omnitrans (p. n° 18-22.948)	314
	17/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	R. c/ Société Api (p. n° 18-15.321)	625
	17/04/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mmes L., Y., G., R., J. et D. c/ Société Bloom Trade (p. n°s 17-17.880, 17-17.881, 17-17.882, 17-17.884, 17- 17.885 et 17-17.886)	754
	25/04/2019	CPH Créteil	Mme N. c/ SELARL JSA mandataire de l'Association Ma Quête Concept (RG n° 16/01.917)	738
MAI	09/05/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. S. c/ Société Expertises Galtier (p. n° 17-27.448, Publié)	677
	10/05/2019	TI Chalon-sur-Saône	Société Framatome c/ Syndicat CGT Framatome-Saint- Marcel (RG n° 11-19.000.012)	616
	15/05/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Mme L. c/ Association Centre international de séjour de Martinique (p. n° 18-11.669)	537
	16/05//2019	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 2)	EPIC SNCF, EPIC SNCF Mobilités et EPIC SNCF Réseau c/ UFCAC CFDT, FGTE-CFDT, UNSA Ferroviaire, Fédération C CGT des cheminots (RG n° 18/16.682)	620
	16/05/2019	<i>C. Constitutionnel</i>	<i>Loi relative à la croissance et la transformation des entreprises. Décision n° 2019-787 DC</i>	795
	29/05/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. Q. c/ SNCF (p. n° 18-14.484)	660
	29/05/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. C. c/ SNCF (p. n° 18-20.018)	662
JUIN	06/06.2019	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 2)	Comité d'établissement DTSI Orange c/ SA Orange Caraïbe, SA Orange Porte à Porte et SA Orange (RG n° 17/20.100)	782
	07/06/2019	TA Paris (Section 3 – Ch. 2)	M. A. c/ RATP (n° 19.02925/3-2)	666
	13/06/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Syndicat RS-RATP c/ RATP (p. n° 18-24.814)	748
	13/06/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	Syndicat RS-RATP c/ RATP (p. n° 18-24.819)	750
JUILLET	17/07/2019	C. Cass. (Form. Plén. pour avis)	Demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Louviers (n°s 19-70.010 et 15.012 P+B+R+I)	539
	17/07/2019	C. Cass. (Form. Plén. pour avis)	Demande d'avis du Conseil de prud'hommes de Toulouse (n°s 19-70.11/09/209011 et 15.013 P+B+R+I)	541
	22/07/2019	CPH Grenoble (Départage)	Mme X. c/ SARL Y. (RG n° 18/00.267)	728
AOÛT	01/08/2019	<i>C. Constitutionnel</i>	<i>Loi de transformation de la fonction publique. Décision n° 2019-790 DC</i>	798
SEPTEMBRE	10/09/2019	CPH Le Havre	M. X c/ Société X. (RG n° 78/00.413)	725
	11/09/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. X. et a. c/ Agent judiciaire de l'État venant aux droits de l'EPIC Charbonnages de France et a. (p. n° 17-24.879)	689
	11/09/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. T. et a. c/ Société SNCF Mobilités (p. n°s 17-18.311 à 17-18.349)	691
	11/09/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. E. et seize autres salariés c/ la SNCM (p. n°s 18-26.879 à 17-26.883 et 17-26.885 à 17-26.895 et 18-10.100)	692
	13/09/2019	CPH Paris (Départage)	Mme M. c/ SAS Expertise et Conseil, Groupe Legrand (RG n° 16/06.636)	742
	18/09/2019	CA Paris (Pôle 6 – Ch. 3)	M. C. c/ SARL GP Conduite (RG n° 17/06.676)	719
	25/09/2019	CA Reims (Ch. Soc.)	SCP BTSG et SARL France Event c/ Mme E. et c/ AGS CGEA IDF-Ouest (RG n° 19/00.003)	710
OCTOBRE	01/10/2019	CPH Limoges	Mme O. c/ SNC Le Golf de Saint-Junien (RG n° 19/00.0116)	722
	23/10/2019	C. Cass. (Ch. Soc.)	M. I. c/ Société Blandin concept automobiles (p. n° 18-16.057)	793